Les
PUBLICATIONS
DU QUÉBEC

Ministère des Affaires municipales

Rapport annuel 1987-1988

Québec

Le contenu de cette publication a été rédigé par
le ministère des Affaires municipales.

Cette édition a été produite par
Les Publications du Québec
1279, boul. Charest Ouest
Québec (Québec)
G1N 4K7

Dépôt légal — 4e trimestre 1988
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-551-08308-7
ISSN 0481-472X

© Gouvernement du Québec

Monsieur Pierre Lorrain
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Gouvernement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous remettre le rapport d'activités du ministère des Affaires municipales pour l'année terminée le 31 mars 1988.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le ministre des Affaires municipales,

Pierre Paradis

Québec, octobre 1988

Monsieur Pierre Paradis
Ministre des Affaires municipales
20, avenue Chauveau
Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du ministère des Affaires municipales pour l'année terminée le 31 mars 1988.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le sous-ministre par intérim,

Florent Gagné

Québec, octobre 1988

Table des matières

Première partie
Le ministère des Affaires municipales 9

Lois dont l'administration relève en tout ou en partie du ministre des Affaires municipales 9

Organigramme 30-31

Mission du Ministère 11

Rôle des unités administratives 12

Personnel de direction au 31 mars 1988 16

États financiers 17

Deuxième partie
Les principales réalisations en 1987-1988 21

Chapitre 1
Aménagement du territoire municipal 21

— Administration et gestion découlant de l'application de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme 21

— Coordination interministérielle 22

— Recherche et conception 22

— Assistance technique 22

— Diffusion d'information 23

— Assistance financière 24

— Études et avis divers 26

Chapitre 2
Aide et surveillance administratives et financières 29

— Études et programmes d'administration financière 29

— Gestion financière et administrative 32

— Financement municipal 33

— Vérification 35

— Aqueduc et égouts 36

Chapitre 3
Évaluation foncière 37

— Animation 37

— Programmes de compensation 38

Chapitre 4
Administration générale 39

— Secrétariat du Ministère 39

— Révision des lois municipales 39

— Législation 40

— Recherche et politiques 41

— Gestion 45

— Communications 46

Chapitre 5
Aide institutionnelle et restructuration du territoire 49

— Organisation municipale 49

— Affaires nordiques et amérindiennes 49

— Bureaux régionaux 51

— Formation municipale 53

— Données informatisées 54

Chapitre 6
Sécurité-incendie 55

— Réduction des pertes 55

— Assistance technique et matérielle 58

Première partie
Le ministère des Affaires municipales

Lois dont l'administration relève en tout ou en partie du ministre des Affaires municipales

Loi sur les abus préjudiciables à l'agriculture (L.R.Q., c. A-2)

Loi sur l'aide municipale à la protection du public aux traverses de chemin de fer (L.R.Q., c. A-15)

Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)

Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)

Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)

Loi sur les colporteurs (L.R.Q., c. C-30)

Loi sur la Commission municipale (L.R.Q., c. C-35)

Loi sur la Communauté régionale de l'Outaouais (L.R.Q., c. C-37.1)

Loi sur la Communauté urbaine de Montréal (L.R.Q., c. C-37.2)

Loi sur la Communauté urbaine de Québec (L.R.Q., c. C-37.3)

Loi sur les concessions municipales (L.R.Q., c. C-49)

Loi sur le Conseil régional de zone de la Baie-James (L.R.Q., c. C-59.1)

Loi sur les conseils intermunicipaux de transport dans la région de Montréal (L.R.Q., c. C-60.1)

Loi visant à promouvoir la construction domiciliaire (L.R.Q., c. C-64.01)

Loi sur la contribution municipale à la construction de chemins (L.R.Q., c. C-66)

Loi sur les corporations municipales et intermunicipales de transport (L.R.Q., c. C-70)

Loi sur les cours municipales (L.R.Q., c. C-72)

Loi sur les dettes et les emprunts municipaux et scolaires (L.R.Q., c. D-7)

Loi sur le développement de la région de la Baie-James (L.R.Q., c. D-8)

Loi concernant les droits sur les divertissements (L.R.Q., c. D-14)

Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2)

Loi sur l'entraide municipale contre les incendies (L.R.Q., c. E-11)

Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1)

Loi sur les immeubles industriels municipaux (L.R.Q., c. I-0.1)

Loi sur l'interdiction de subventions municipales (L.R.Q., c. I-15)

Loi sur le ministère de l'Habitation et de la Protection du consommateur (L.R.Q., c. M-15.3)

Loi sur le ministère des Affaires municipales (L.R.Q., c. M-22.1)

Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (L.R.Q., c. M-39)

Loi sur l'organisation municipale de certains territoires (L.R.Q., c. 0-8)

Loi sur le parc de la Mauricie et ses environs (L.R.Q., c. P-7)

Loi sur la prévention des incendies (L.R.Q., c. P-23)

Loi sur la Régie du logement (L.R.Q., c. R-8.1)

Loi sur les régimes de retraite des maires et des conseillers des municipalités (L.R.Q., c. R-16)

Loi favorisant le regroupement des municipalités (L.R.Q., c. R-19)

Loi sur les rues publiques (L.R.Q., c. R-27)

Loi sur la Société d'habitation du Québec (L.R.Q., c. S-8)

Loi sur la Société du parc industriel et commercial aéroportuaire de Mirabel (L.R.Q., c. S-15)

Loi sur les travaux municipaux (L.R.Q., c. T-14)

Loi sur la vente des services publics municipaux (L.R.Q., c. V-4)

Loi sur les villages cris et le village naskapi (L.R.Q., c. V-5.1)

Loi sur les villages miniers (L.R.Q., c. V-6)

Loi sur les villages nordiques et l'Administration régionale Kativik (L.R.Q., c. V-6.1)

Loi sur les villes minières (L.R.Q., c. V-7)

Loi concernant les environs du nouvel aéroport international (1970, c. 48)

Loi concernant les environs du parc du Mont-Sainte-Anne (1971, c. 58)

Mission du Ministère

Le ministère des Affaires municipales a été créé le 4 mars 1918, à la demande de nombreux conseils municipaux, pour venir en aide aux municipalités en matière d'administration et de comptabilité.

Afin de tenir compte de l'évolution de la gestion gouvernementale, le Ministère a vu sa mission de surveillance et de contrôle des institutions municipales se modifier en un rôle de conseil et d'assistance auprès de celles-ci. C'est dans cette optique que la loi constitutive du Ministère a été amendée en décembre 1984 afin d'y introduire des dispositions qui traitent des devoirs et pouvoirs du ministre, notamment à l'égard des municipalités, des pouvoirs du sous-ministre, de la validité et de la preuve des documents du Ministère et de la nomination des fonctionnaires du Ministère.

Par ailleurs, ainsi qu'il apparaît dans les dernières réformes législatives touchant les questions municipales, la transformation des relations entre le Ministère et les municipalités en une relation entre deux niveaux d'institutions se poursuit progressivement. La mission du Ministère se définit maintenant dans une dynamique où l'on considère les municipalités comme des instances politiques décentralisées et responsables. Elle s'oriente vers une réduction relative des contrôles, de la surveillance et de l'aide financière, compensée par un accroissement de l'aide institutionnelle, de l'information, de la formation et par une représentation régionale.

Les mécanismes de surveillance et de contrôle ont d'ailleurs fait l'objet d'une révision attentive afin d'éliminer les contrôles inutiles ou de modifier, au besoin, les contrôles existants.

En décembre 1984, l'ensemble des responsabilités relatives à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme étaient conférées au ministre des Affaires municipales.

Mentionnons aussi que, depuis décembre 1985, la responsabilité de l'élaboration des politiques et programmes en matière d'habitation revient au ministre des Affaires municipales, lequel est aussi responsable de la Société d'habitation du Québec et de la Régie du logement.

Enfin, rappelons que relèvent aussi du ministre des Affaires municipales la Commission municipale du Québec, le Bureau de révision de l'évaluation foncière, la Société d'aménagement de l'Outaouais et la Société de développement de la Baie-James.

Rôle des unités administratives

Le ministère des Affaires municipales comprend trois directions à vocation horizontale : la Direction générale de la gestion, la Direction de la recherche et des politiques et la Direction des communications. Il comprend également cinq directions générales :

- la Direction générale de l'administration financière ;
- la Direction générale de l'évaluation foncière ;
- la Direction générale de la prévention des incendies ;
- la Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire ;
- la Direction générale des relations avec les municipalités.

Une sixième direction, la Direction générale des orientations gouvernementales en aménagement, a été remplacée le 1er janvier 1988 par le Service des orientations gouvernementales en aménagement qui relève dorénavant de la Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire.

On retrouve aussi, rattachés au Bureau du sous-ministre, le Secrétariat du Ministère, une équipe-conseil en législation ainsi qu'une équipe chargée spécifiquement de la révision des lois municipales.

Enfin, le Ministère peut aussi compter sur un Service juridique et sur une Direction de la comptabilité, rattachés respectivement au ministère de la Justice et au ministère des Finances.

Direction générale de la gestion

La Direction générale de la gestion offre à la direction et aux gestionnaires du Ministère conseils et assistance en vue d'une gestion optimale des ressources humaines, financières et matérielles. Elle fournit aussi les services professionnels, techniques et matériels nécessaires à la bonne marche du Ministère.

La Direction générale de la gestion regroupe les services suivants :

- le Service des ressources humaines assume un rôle de conseil et de soutien auprès des gestionnaires et du personnel du Ministère, de la Commission municipale du Québec et du Bureau de révision de l'évaluation foncière, en matière de dotation, d'administration de la paie et d'avantages sociaux, de relations de travail et de développement des ressources humaines ;
- le Service du budget prépare les prévisions budgétaires, de concert avec les unités administratives, et contrôle la réalisation des dépenses au cours de l'exercice financier ;
- le Service des ressources matérielles fournit aux unités administratives le soutien matériel requis et assure la gestion centralisée des documents administratifs ainsi que la conservation des archives du Ministère ;
- le Service des systèmes a comme mission d'offrir aux autres directions générales et directions le support informatique et administratif requis pour la réalisation de leur propre mandat au sein du Ministère.

Direction de la recherche et des politiques

La Direction de la recherche et des politiques a comme principale fonction de conseiller les autorités du Ministère dans l'élaboration de politiques ou de programmes relatifs aux collectivités locales et régionales. Elle procède également à l'évaluation des propositions provenant des autres ministères et susceptibles d'affecter le monde municipal. De ce fait, une large part de ses activités est consacrée à la production d'analyses, d'avis et de documents d'orientation sur des questions ou des projets qui peuvent affecter les domaines de compétence du Ministère ou des municipalités.

La Direction comprend une Division de l'information technique qui a pour tâche de recueillir systématiquement un ensemble de données statistiques et administratives sur les municipalités. De plus, la Division joue un rôle-conseil auprès des municipalités et de divers organismes afin de favoriser l'implantation d'un système informatisé pour la gestion municipale. La Division assure aussi l'encadrement du centre de documentation du Ministère.

Direction des communications

Le mandat de la Direction des communications est d'assurer une information adéquate et uniforme aux clientèles, de conseiller les autorités, les unités administratives et les bureaux régionaux sur les contenus et les techniques de diffusion. Elle joue un rôle de premier plan en matière de programmation et de coordination des activités d'information, d'édition, de représentation, de production audiovisuelle, de promotion et de rétroinformation.

Par ailleurs, la Direction élabore régulièrement des politiques et des procédures sous-jacentes à ces activités qu'elle met ultérieurement en oeuvre.

Direction générale de l'administration financière

La Direction générale de l'administration financière fournit aux municipalités une aide en matière de gestion financière et administrative, plus particulièrement quant à leurs opérations de financement. Elle doit également surveiller les opérations financières des municipalités et exercer les contrôles financiers requis par les lois. Par ailleurs, la Direction générale agit comme conseillère en matière de financement municipal auprès de la direction du Ministère.

La Direction générale comprend quatre services :

— le Service des études et programmes d'administration financière élabore les instruments de gestion requis ;

— le Service de la gestion financière et administrative fournit aux municipalités, plus particulièrement aux municipalités en difficulté, l'assistance technique dont elles ont besoin en matière de gestion financière et administrative ;

— le Service du financement municipal comprend les divisions des obligations, des emprunts et des subventions; par l'intermédiaire de ces divisions, il veille à la coordination et au contrôle des travaux relatifs à l'approbation des règlements d'emprunt, à l'administration de programmes d'aide financière, ainsi qu'à l'émission des obligations et emprunts par billet des corporations municipales; il assure ainsi la meilleure utilisation possible des sources de financement municipal à moyen et à long termes ;

— le Service de la vérification suit l'évolution de la situation financière des municipalités par la vérification et l'analyse des budgets, des états financiers et de divers rapports ; il étudie également, en fonction des besoins particuliers, l'état des finances de certaines municipalités.

Direction générale de l'évaluation foncière

La Direction générale de l'évaluation foncière administre les parties de la Loi sur la fiscalité municipale qui concernent l'évaluation foncière. Elle détermine les normes, les méthodes et les critères d'évaluation servant à l'établissement des rôles d'évaluation et au maintien de leur continuité. Elle administre également les différents programmes de compensations de taxes pour les biens immobiliers du Gouvernement et ceux des réseaux de la Santé et des Services sociaux et de l'Éducation, ainsi que le programme concernant les fermes.

De plus, la Direction générale conseille la direction du Ministère sur les modifications qui pourraient être apportées aux lois et règlements touchant l'évaluation foncière et elle fournit aux délégués régionaux du Ministère les renseignements dont ils ont besoin pour informer les collectivités locales. Enfin, elle participe activement à différents comités de travail sur l'évaluation foncière et la fiscalité municipale, et tout particulièrement au Comité technique de la table Québec-Municipalités et à ses sous-comités.

La Direction générale est composée de deux services :

— le Service d'animation est chargé d'élaborer et de réviser les normes et les méthodes ainsi que les guides administratifs nécessaires dans le domaine de l'évaluation foncière. De plus, maintenant que la majorité des rôles dits de « nouvelle génération » sont terminés, son mandat, dans le cadre de la continuité des rôles, consiste à animer et à conseiller le milieu municipal. Ce service a aussi une mission permanente d'animation et d'information auprès du personnel professionnel de l'évaluation. Enfin, il gère toutes les opérations relatives à l'application des proportions médianes.

— le Service des programmes de compensation s'occupe de toutes les questions relatives au programme de paiements de compensations tenant lieu de taxes foncières et compense le manque à gagner pour les municipalités, dû aux privilèges fiscaux consentis aux secteurs des fermes. Ce service voit aussi à déposer les plaintes nécessaires devant les tribunaux concernés lorsque l'évaluation est jugée inéquitable ou l'admissibilité aux programmes est jugée non conforme aux lois et règlements.

Direction générale de la prévention des incendies

La Direction générale de la prévention des incendies doit favoriser l'implantation de mesures afin de réduire les pertes humaines et matérielles causées par les incendies. À cette fin, elle fournit par son Service de la protection municipale, principalement aux municipalités, une assistance dans l'organisation de leur service de prévention des incendies. Elle met à leur disposition, avec la collaboration de divers ministères, un système de formation de leurs effectifs et leur fournit une assistance technique dans leurs activités de sécurité-incendie.

Par son Service de la prévention, elle sensibilise le public, en particulier des jeunes, à la prévention des incendies et implante des mesures de réduction des pertes occasionnées par l'incendie au Québec. Ce dernier service constitue une banque de données sur les circonstances des incendies et les pertes qu'ils occasionnent, en effectue l'analyse et fournit l'information en vue de rendre plus autonomes les intervenants du secteur sécurité-incendie.

Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire

La Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire veille à la mise en application de différentes lois relatives à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme. La Direction assume de plus la gestion de programmes d'aide, de nature financière ou autres, destinés aux municipalités régionales de comté, aux communautés urbaines et régionale et aux municipalités locales.

Elle conseille la direction du Ministère quant aux impacts et aux modalités de mise en application des lois, programmes et projets gouvernementaux relatifs à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme.

La Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire comprend cinq services :

— le Service de l'aide à la planification – Rive-Nord et le Service de l'aide à la planification – Rive-Sud fournissent aux collectivités locales, aux municipalités régionales de comté et aux communautés urbaines et régionale une assistance administrative et technique. L'assistance fournie par les services de l'aide à la planification est axée sur l'élaboration et l'utilisation des instruments d'aménagement et d'urbanisme de même que sur la formation des élus ou élues et des intervenants impliqués dans la gestion du territoire municipal ;

— le Service de l'administration des programmes d'urbanisme et d'aménagement assure la mise en oeuvre des programmes d'aide financière concernant, notamment, la revitalisation du centre-ville et des artères commerciales des villes de Montréal et de Québec, la revitalisation des centres-villes ou des secteurs centraux d'environ 90 autres municipalités, l'assistance financière aux municipalités régionales de comté et aux communautés urbaines. Le Service participe à la gestion d'un programme sur la mise en place et l'amélioration d'équipements et d'infrastructures pour l'alimentation en eau potable et l'évacuation des eaux usées domestiques (PAIRA). De plus, il assure la mise en oeuvre des programmes d'acquisition et d'aménagement de terrains, produit des avis concernant des dossiers ministériels et assiste les municipalités dans la réalisation de certains projets opérationnels. Enfin, il administre le versement de certaines aides financières spéciales relatives à l'amélioration de la qualité du milieu, tout en dispensant aux municipalités l'assistance technique et administrative requise par ces programmes ;

— le Service des études et projets poursuit diverses recherches et études portant sur des problèmes reliés à certains milieux, sur les modalités d'intervention et de contrôle sur leurs ressources et leur instrumentation technique. Le Service est en outre appelé à collaborer avec divers ministères à l'analyse de certaines problématiques, au suivi et à l'application de politiques et lois diverses ainsi qu'à la mise en oeuvre de projets divers. Il conseille la direction du Ministère sur des politiques, projets de loi, interventions et programmes issus de ministères, organismes et autres intervenants. Sa participation à l'aide technique de la Direction auprès des municipalités se traduit par l'élaboration et la diffusion des publications et la mise au point d'instruments d'urbanisme, notamment un logiciel expliquant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, par des projets de modifications législatives et par des échanges avec des intervenants des milieux municipaux et d'associations diverses.

— le Service des orientations gouvernementales en aménagement a pris la suite depuis le 1er janvier dernier de la Direction générale des orientations gouvernementales en aménagement au sein de la Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire. Ce service a pour mandat de coordonner l'exercice des responsabilités imparties au Gouvernement et à ses ministères et organismes en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Plus spécifiquement, il est chargé d'assurer la préparation, à l'intention des municipalités régionales de comté (MRC) et des communautés qui élaborent leur schéma d'aménagement, des avis, documents, décrets et interventions du Gouvernement visés aux articles 11, 16, 27, 29 et 149 à 165 de cette loi. Ce service exécute ces fonctions en relation avec une vingtaine de ministères et organismes gouvernementaux dont les orientations ou les activités sont susceptibles d'avoir un impact sur l'aménagement du territoire.

Dans le cadre de ce mandat, les travaux de la Direction générale se sont articulés autour des trois objectifs suivants :

— favoriser une meilleure coordination et concertation des politiques et interventions du Gouvernement et de ses ministères et organismes en ce qui concerne l'aménagement du territoire, ceci afin d'atteindre une plus grande cohérence interministérielle ;

— favoriser le dialogue et la concertation du Gouvernement et de ses ministères et organismes avec les municipalités régionales de comté et les communautés en matière d'aménagement et assurer que les schémas d'aménagement soient le produit de cette concertation ;

— favoriser la conciliation des responsabilités du Gouvernement et de ses ministères et organismes et celles des municipalités régionales de comté et amener un réajustement des politiques et pratiques du Gouvernement et de ses ministères en matière

d'aménagement afin que les municipalités régionales de comté puissent exercer leurs responsabilités en vertu de la loi.

Direction générale des relations avec les municipalités

La Direction générale des relations avec les municipalités exerce des activités d'information, de formation, de représentation et d'assistance technique auprès des municipalités. Elle favorise, en particulier par l'intermédiaire des bureaux régionaux, la concertation et la cohérence des activités du Ministère auprès des municipalités et des organismes socio-économiques. Elle assure la rétroinformation provenant du milieu municipal et, à cet égard, conseille la direction du Ministère relativement aux besoins des municipalités et aux impacts des programmes et activités du Ministère.

Également, elle conseille les municipalités et le Ministère en matière de structures et d'organisation municipale. Elle conçoit et organise des activités de formation à l'intention des élus ou élues et des fonctionnaires municipaux. Enfin, elle exerce certaines responsabilités financières et administratives en ce qui concerne les affaires municipales en milieu nordique et amérindien.

La Direction générale des relations avec les municipalités comprend quatre services :

— le Service de l'organisation municipale fournit aux municipalités une aide technique leur permettant de résoudre leurs problèmes d'organisation territoriale (regroupement, annexion, création et démembrement) et d'ententes intermunicipales de services ; il met à la disposition des municipalités son expertise en matière de division en districts électoraux municipaux, de changement de dénomination ou de statut et de recherche historique ; il conseille les autorités du Ministère sur toute action relative à la restructuration des municipalités locales et régionales ;

— le Service des affaires nordiques et amérindiennes conseille les autorités du Ministère sur toutes questions relatives aux municipalités nordiques et aux affaires amérindiennes et assure la coordination des activités du Ministère à ces égards ; il participe à l'élaboration et à l'évaluation de programmes ministériels et gouvernementaux concernant le milieu nordique et les autochones et il administre les programmes d'assistance technique et financière s'adressant aux municipalités nordiques ; il entretient des relations avec tout organisme représentatif des milieux nordique et autochtone ; enfin, il représente le Ministère auprès du Secrétariat des activités gouvernementales en milieux amérindien et inuit, rattaché au Conseil exécutif, et auprès des autres ministères concernés ;

— le Service des bureaux régionaux est constitué du Bureau du directeur à Québec et d'un bureau régional dans les villes de Rimouski, Chicoutimi, Québec, Trois-Rivières, Sherbrooke, Montréal, Hull, Rouyn-Noranda et Baie-Comeau; les mandats du Service sont d'assurer l'aide et le soutien aux municipalités et la représentation du Ministère en région; il réalise ces mandats en exerçant diverses activités d'assistance de premier niveau, d'information, de formation, de repésentation et de concertation auprès de la clientèle du monde municipal et de rétroinformation auprès des autorités du Ministère.

— le Service de la formation municipale, formellement créé en cours d'année, a pour mandat la conception et l'organisation d'activités de formation et de perfectionnement à l'intention de la clientèle municipale, tout particulièrement les élus ou élues et les fonctionnaires municipaux ; en relation avec les partenaires concernés, notamment les unions de municipalités, les associations de fonctionnaires municipaux et les autres directions du Ministère, le Service identifie les besoins et les priorités en formation municipale, élabore les documents et les autres outils pertinents, planifie les activités à réaliser, détermine leurs modalités de réalisation et procède à leur évaluation.

En plus de ces quatre services, la Direction générale comprend une équipe responsable de la programmation et de la gestion des données informatisées portant sur l'organisation politico-administrative des municipalités.

Personnel de direction au 31 mars 1988

Ministre	André Bourbeau
Direction du cabinet	Paul M. Rolland
Bureau des sous-ministres:	
Sous-ministre	Jacques O'Bready
Sous-ministre adjoint	Jacques Fournier
Sous-ministre adjoint	Florent Gagné
Sous-ministre adjointe	Rita Bédard
Secrétaire du ministère	Mario Saint-Germain
Conseiller en législation	André Carrier
Direction de la révision des lois municipales	Dennis Pakenham
Direction de la recherche et des politiques	Robert Cournoyer
Service juridique	Jacques Lanctôt
Direction de la comptabilité	Marc Bégin
Direction générale de la gestion	Yvon Verrette
Service des ressources humaines	Yves Turenne
Service du budget	Raymonde Fiset
Service des systèmes	Jacques Leguay
Service des ressources matérielles	Pierre Chabot
Direction des communications	Richard Thériault
Direction générale de l'administration financière	Alphé Poiré
Service des études et programmes	Antoine Sylvain
Service de la gestion financière et administrative	Jacques Asselin
Service du financement municipal	Jean-Pierre Michel
Division des emprunts	André Mercier
Division des obligations	Jean-Claude Quesnel
Division des subventions	Marc-André Laforest
Service de la vérification	Benoît Arial
Direction générale de l'évaluation foncière	Réjean Carrier
Service des programmes de compensation	Gaston Vachon
Service de l'animation	Roger Mayrand
Direction générale de la prévention des incendies	Gaétan Levasseur
Service de la prévention	Jean-Claude Roch
Service de la protection municipale	Jean-Guy Delage
Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire	Georges Felli
Service à l'aide à la planification / Rive-Nord	Fernand Martin
Service à l'aide à la planification / Rive-Sud	Marcel Meunier
Service de l'administration des programmes	Robert Aubé
Service des études et projets	Jean Rousseau
Service des orientations gouvernementales en aménagement	Pierre Lavergne
Direction générale des relations avec les municipalités	Louis Dussault
Service de l'organisation municipale	François Gélinas
Service des affaires nordiques et amérindiennes	Jean-Guy Blouin
Service des bureaux régionaux	André Demers
Service de la formation municipale	Lise Monette

Délégués régionaux du ministère :

1. Rimouski	Jules Coulombe
2. Chicoutimi	André Rochefort
3. Québec	Roland Verreault
4. Trois-Rivières	Normand Papineau
5. Sherbrooke	Bernadette Doyon
6. Montréal	Raymond Lynch
7. Hull	Pierre Ricard
8. Noranda	Denis Bureau
9. Baie-Comeau	Louis Bélanger

États financiers

Répartition du budget selon les programmes et éléments de programme 1987-1988 (en milliers de dollars)

	Effectifs Permanents	Budget	Budget révisé	Dépenses
Programme 01				
Aménagement du territoire municipal				
Éléments de programme				
1 Urbanisme et aménagement du territoire	56	27 450,2 $	27 646,2 $	20 817,2 $
2 Orientations gouvernementales en aménagement	7	687,1 $	699,5 $	573,2 $
Programme 02				
Aide et surveillance administratives et financières				
Éléments de programme				
1 Surveillance de la gestion municipale	89	3 739,9 $	3 766,2 $	3 546,2 $
2 Aide financière aux municipalités	—	524,4 $	1 176,2 $	866,2 $
3 Fonds de péréquation	—	14 300,0 $	15 800,0 $	15 797,0 $
Programme 03				
Évaluation foncière				
Éléments de programme				
1 Normalisation et aide technique	51	2 376,0 $	2 444,4 $	2 253,2 $
2 Compensation tenant lieu de taxes à l'égard des immeubles du Gouvernement	—	18 153,9 $	18 153,9 $	17 660,4 $
3 Compensation tenant lieu de taxes sur les immeubles des réseaux des Affaires sociales et de l'Éducation	—	231 336,4 $	231 336,4 $	227 324,1 $
4 Compensation de l'effet de plafonnement des taxes foncières sur les fermes	—	14 000,0 $	14 000,0 $	13 598,7 $
Programme 04				
Administration générale				
Éléments de programme				
1 Direction	68	5 122,9 $	5 503,9 $	4 986,4 $
2 Gestion	67	6 316,5 $	6 538,8 $	5 672,1 $

Répartition du budget selon les programmes et éléments de programme 1987-1988 (suite)
(en milliers de dollars)

	Effectifs Permanents	Budget	Budget révisé	Dépenses
Programme 05				
Relations avec les municipalités				
Éléments de programme				
1 Aide institutionnelle et assistance technique	55	2 517,5 $	2 682,0 $	2 491,8 $
2 Soutien financier à la restructuration du territoire, aux villages nordiques et à l'administration régionale Kativik	—	13 277,9 $	13 132,9 $	12 597,4 $
Programme 06				
Aide financière à la construction de réseaux d'aqueduc et d'égouts	—	44 079,2 $	44 079,2 $	40 726,5 $
Élément de programme				
Programme 08				
Sécurité — incendie				
Éléments de programme				
1 Direction et prévention	16	743,7 $	754,5 $	700,2 $
2 Aide aux municipalités	17	826,3	827,1 $	711,3 $
TOTAL	**426**	**385 451,9 $**	**388 541,2 $**	**370 321,9 $**

Répartition du budget et des dépenses par catégorie* 1987-1988
(en milliers de dollars)

Catégories	Budget initial	Budget révisé	Dépenses
01 Traitements	16 268,2 $	16 499,6 $	15 542,1 $
02 Autres rémunérations	1 733,1	2 068,1	1 908,2
03 Communications	1 489,3	1 477,6	1 101,9
04 Services	1 410,9	4 647,7	4 071,8
05 Entretien	159,3	143,5	114,3
06 Loyers	2 897,6	2 852,6	2 788,1
07 Fournitures	526,0	587,5	416,4
08 Équipement	330,1	463,6	223,5
10 Transfert	360 622,7	359 779,5	344 149,7
11 Autres dépenses	12,2	14,2	5,9
13 Prêts, placements et avances	2,5	7,3	—
Total	**385 451,9 $**	**388 541,2 $**	**370 321,9 $**

* À l'exclusion des organismes affiliés (CMQ, BREF, SAO, SDBJ et SHQ)

Dépenses par programme*

Titre du programme	Exercice 1987-1988 (en milliers de dollars)
Aménagement du territoire municipal	21 390,4 $
Aide et surveillance administratives et financières	20 209,4 $
Évaluation foncière	260 836,4 $
Administration générale	10 658,5 $
Relations avec les municipalités	15 089,2 $
Aide financière à la construction de réseaux d'aqueduc et d'égouts	40 726,5 $
Sécurité — Incendie	1 411,5 $
Total	**370 321,9 $**

* À l'exclusion des organismes affiliés (CMQ, BREF, SAQ, SDBJ et SHQ)

Dépenses de transfert par programme (incluant les organismes)

Titre du programme	Exercice 1987-1988 (en milliers de dollars)
Aménagement du territoire municipal	18 274,3 $
Aide et surveillance administratives et financières	16 663,2 $
Évaluation foncière	255 457,6 $
Administration générale	480,6 $
Aide institutionnelle et restructuration du territoire	12 597,4 $
Aide financière à la construction de réseaux d'aqueduc et d'égoûts	40 676,6 $
Aide financière aux Sociétés d'État	
• Société d'aménagement de l'Outaouais (SAO)	3 693,7 $
• Société de développement de la Baie-James (SDBJ)	4 970,0 $
Total	**352 813,4 $**
Moins :	
Dépenses de transfert non considérées comme subvention selon le manuel de comptabilité à l'usage des municipalités*	(255 457,6 $)
Subventions	**97 355,8 $**
Pourcentage des subventions par rapport au total	**27,6 %**

* Ce type de dépenses de transfert (non considérées comme subvention) comprend celles des programmes de compensations tenant lieu de taxes foncières des immeubles du Gouvernement, des réseaux de l'Éducation, de la Santé et des Service sociaux et des fermes et boisés.

Deuxième partie
Les principales réalisations en 1987-1988

Chapitre 1
Aménagement du territoire municipal

La responsabilité de la mise en oeuvre du programme Aménagement du territoire municipal relève de la Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire et des cinq services qui la composent.

Dans le cadre de l'application de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Direction a poursuivi en 1987-1988 la réalisation de son principal objectif qui est de fournir une assistance administrative et technique aux municipalités locales, municipalités régionales de comté et communautés urbaines et régionale pour l'élaboration de leurs schémas d'aménagement, des plans et règlements d'urbanisme. Suivant cet objectif, la Direction doit aussi prêter son assistance financière aux municipalités régionales de comté dans le cas de l'élaboration des schémas d'aménagement et, de plus, participer activement aux divers groupes de travail formés des ministères concernés par l'aménagement du territoire et l'urbanisme.

Les diverses activités reliées à la réalisation de ce programme sont regroupées sous sept thèmes principaux :

- administration et gestion des activités découlant de l'application de la Loi ;
- coordination interministérielle ;
- recherche et conception ;
- assistance technique ;
- diffusion d'information ;
- assistance financière ;
- études et avis divers.

Administration et gestion découlant de l'application de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme

Le processus de planification enclenché par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme a nécessité de nouveau cette année un suivi intense de la part du Ministère. Dans le cadre de l'élaboration des schémas d'aménagement, la Direction a produit à l'intention du Ministre un avis sur une proposition d'aménagement et 22 avis sur des schémas d'aménagement adoptés par les municipalités régionales de comté et ce, en tenant compte des objectifs et des projets du Ministère.

La Direction a de plus préparé 63 avis transmis par le Ministre concernant les propositions d'aménagement (1) et les schémas d'aménagement des municipalités régionales de comté (62), compte tenu des objectifs et projets du Gouvernement, de ses ministères et mandataires. Elle a organisé 129 réunions de conciliation entre les ministères et les municipalités régionales de comté. Pendant cette même période, 22 municipalités régionales de comté ont adopté leur schéma et 25 schémas sont entrés en vigueur.

Au fur et à mesure de l'avancement des travaux d'élaboration et de mise en oeuvre de leurs schémas d'aménagement, les municipalités régionales de comté et les communautés urbaines et régionale ont modifié leurs règlements de contrôle intérimaire. Conformément à la Loi, les règlements de modification sont transmis au Ministre. Celui-ci ayant, en vertu de l'article 70 de la Loi, un pouvoir de désavouer en tout ou en partie de tels règlements, la Direction a produit à son intention un avis-synthèse sur 102 règlements de modification.

Afin de tenir compte de circonstances imprévues ou particulières, la Loi prévoit que le Ministre peut prolonger un délai qu'elle impartit aux municipalités locales et régionales ou leur accorder un nouveau délai. Ainsi, la Direction a examiné les demandes de prolongation et de nouveaux délais pour fins de recommandation au Ministre. Un nombre total de 238 prolongations ont été accordées pour la modification de schémas d'aménagement adoptés par des municipalités régionales de comté. Dix-huit nouveaux délais ont été accordés à des municipalités régionales de comté pour terminer l'élaboration de leur schéma d'aménagement ; un nouveau délai a aussi été accordé pour la modification d'un schéma d'aménagement en vigueur, onze pour l'élaboration de règlements d'urbanisme et trois pour l'élaboration de programmes particuliers d'urbanisme.

Le Ministère accorde une aide financière aux municipalités régionales de comté pour élaborer leur

schéma d'aménagement. Les modalités de cette aide sont fixées dans un protocole d'entente. Compte tenu de la situation exposée plus haut, presque tous les protocoles d'entente ont dû être modifiés.

Coordination interministérielle

Puisqu'elle veille à l'application de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Direction générale doit :

- maintenir des relations sur une base constante avec les ministères et organismes gouvernementaux concernés par l'aménagement du territoire et les assister dans l'application de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;
- préparer les avis du Gouvernement en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et favoriser la conciliation des orientations du Gouvernement et celles des municipalités et des municipalités régionales de comté en matière d'aménagement ;
- coordonner l'élaboration ou la mise à jour d'orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire et pour certains territoires particuliers ;
- fournir des avis au Comité ministériel permanent de l'aménagement et du développement régional sur différents dossiers d'aménagement.

Mentionnons également la participation de la Direction générale aux travaux des comités interministériels chargés d'étudier les problématiques d'aménagement concernant la réglementation des carrières, gravières et sablières, les pratiques et usages agricoles, la révision de la directive sur la pollution de l'air par les établissement de production animale, les pouvoirs municipaux sur l'aménagement des forêts privées, l'impact des hauts niveaux des Grands-Lacs et leurs conséquences sur le fleuve Saint-Laurent, le vieux-port de Montréal, l'implantation d'un champ de tir pour les F-18 ainsi que le contrôle de l'utilisation du sol en périphérie des aéroports non-fédéraux.

Enfin, la Direction a de plus fourni au Ministre 52 projets de mémoire à être soumis au Comité ministériel permanent de l'aménagement et du développement régional. L'objectif du Ministère fut de concilier l'action des intervenants sur le territoire et ce, dans l'esprit des réformes en matière d'aménagement du territoire.

Recherche et conception

Au niveau législatif, la Direction générale a poursuivi son travail en vue d'élaborer des outils de planification et de contrôle permettant aux municipalités de faire face adéquatement à la planification de leur territoire. Entre autres, une de ces mesures a mené à l'adoption d'une modification à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme afin d'autoriser les conseils municipaux à exiger un plan d'aménagement d'ensemble avant de décider s'ils modifient les règlements d'urbanisme en vue de permettre un aménagement spécifique dans une zone.

L'adoption de ce nouvel outil d'urbanisme constitue un autre jalon dans la modernisation du cadre québécois de l'urbanisme. Le fondement de cette approche est un recours à l'évaluation par la municipalité des propositions des promoteurs, à partir de critères souples plutôt que de normes plus rigides.

Poursuivant l'action du Ministère, la Direction générale a élaboré, pendant l'exercice 1987-1988 dans le cadre de la collection « Aménagement et urbanisme », sept documents portant sur des sujets se rapportant à divers aspects de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire. Parmi ces sujets, certains s'adressent particulièrement aux élus ou élues, d'autres aux personnes oeuvrant dans le domaine de l'aménagement et l'urbanisme et d'autres aux citoyens et citoyennes. Neuf dépliants ont également été produits comme soutien à une chronique télévisée portant sur autant de thèmes et s'adressant surtout à la population.

La Direction assure, par ailleurs, un suivi aux dossiers particuliers d'aménagement et d'urbanisme concernant l'harmonisation des schémas d'aménagement dans l'agglomération montréalaise, l'étude sur les ponts interprovinciaux de l'Outaouais, le plan d'urbanisme intermunicipal pour la station touristique Magog-Orford, le cadre de planification applicable à la municipalité de la Baie-James et des villes qui y sont enclavées, le plan et les règlements d'urbanisme de la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François et la révision des normes de lotissement. La Direction tient également à développer une approche permettant d'associer plus étroitement la gestion municipale et l'urbanisme. En ce sens, la Direction projette de diffuser annuellement des données fiscales et financières et des données foncières à chacune des municipalités. A ce sujet, des fiches techniques sont également en préparation et devraient être disponibles dans le courant de l'année 1988-1989.

Assistance technique

Un des mandats de la Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire consiste à fournir une aide technique aux municipalités régionales de comté, aux municipalités locales et aux communautés urbaines et régionale.

Au cours de la dernière année, l'entrée en vigueur des schémas d'aménagement par les municipalités régionales de comté et l'élaboration des plans et règlements d'urbanisme par les municipalités locales ont amené le Ministère à fournir une aide technique soutenue auprès des corporations municipales.

En 1987-1988, 94 schémas d'aménagement ont été adoptés et 31 sont entrés en vigueur. Dans ce contexte, le personnel de la Direction a été invité à participer à environ 600 réunions organisées à l'intention des élus et élues ou des fonctionnaires municipaux. L'assistance technique fournie par la Direction a eu pour objet, d'une part, l'application et la gestion des règlements de contrôle intérimaire et d'autre part, l'élaboration des schémas d'aménagement qui tiennent compte des préoccupations municipales et qui sont conformes à la Loi. Ce soutien a notamment eu pour objet l'harmonisation du contenu des schémas avec les projets et les orientations du Gouvernement, ses ministères, ses mandataires et organismes publics. Enfin, les 27 municipalités régionales de comté, dont le schéma d'aménagement est entré en vigueur cette année, ont reçu ou recevront, dans le cas des dernières en liste, une aide particulière concernant la mise en oeuvre de leur schéma.

En plus du soutien fourni aux municipalités régionales de comté, la Direction a prêté assistance aux municipalités locales en matière d'aménagement et d'urbanisme. En collaboration avec les municipalités régionales de comté, les municipalités et la Direction générale des relations avec les municipalités, ce soutien a eu pour objet l'organisation de réunions d'information et de sensibilisation des élus ou élues locaux en ce qui concerne l'utilité des instruments d'urbanisme dans la gestion de leur territoire. Ces réunions se sont déroulées à partir du mois d'avril 1987 et ont été tenues dans 62 municipalités régionales de comté. Près de 3 500 personnes intéressées par l'urbanisme et l'aménagement ont assisté à ces rencontres. Un matériel de base, composé de documents et d'éléments de support visuel, a été préparé à cette fin, notamment un document audio-visuel intitulé: « Entremonts, promise à un bel avenir? ». Ce document a été préparé en collaboration avec la Direction des communications.

D'autre part, dans la cadre des ententes intermunicipales en matière d'urbanisme, la Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, en concertation avec le Service de l'organisation municipale, a fourni une assistance sous forme d'avis techniques pour l'élaboration de 25 ententes entre les municipalités régionales de comté et leurs municipalités constituantes pour l'élaboration des plans et règlements d'urbanisme.

En outre, la Direction a prêté son assistance lors de l'élaboration et de l'application du règlement sur les dérogations mineures, la formation des comités consultatifs d'urbanisme de même que l'étude de problèmes particuliers d'urbanisme et d'application des règlements. De plus, les 87 municipalités reconnues admissibles au programme ReviCentre ont bénéficié d'une aide technique du Ministère dans la mise en oeuvre de leur programme.

Enfin, compte tenu des pouvoirs accordés en 1985 aux municipalités locales leur permettant d'acquérir et d'aménager des terrains à des fins d'habitation sans devoir adopter un programme à cette fin, la Direction a fourni l'information et l'assistance technique nécessaires quant à ces nouveaux pouvoirs et la façon d'y mettre fin dans les municipalités qui s'étaient prévalues du PAAT, si elles le désiraient.

Diffusion d'information

La Direction a maintenu ses efforts pour diffuser une information adéquate et rejoindre une clientèle de plus en plus diversifiée.

Le personnel de la Direction a donc participé à divers congrès, colloques ou journées d'étude organisés, entre autres, par diverses municipalités régionales de comté, l'Union des municipalités du Québec, l'Union des municipalités régionales de comté et des municipalités locales du Québec, l'Association québécoise d'urbanisme, la Corporation professionnelle des urbanistes du Québec, la Corporation des secrétaires municipaux du Québec, l'Association des aménagistes régionaux du Québec, l'Association des urbanistes municipaux du Québec, la Société des professeurs de géographie du Québec, l'Association des agents du bâtiment et le Regroupement des sociétés d'initiative et de développement des artères commerciales.

La Direction collabore aussi à la rédaction d'articles de revues distribuées dans le milieu municipal ou auprès des spécialistes de l'aménagement et de l'urbanisme. Ces revues sont publiées par divers organismes et associations professionnelles ou par le Ministère lui-même.

Pour multiplier sa clientèle, la Direction cherche à utiliser d'autres modes de diffusion de l'information. Ainsi au cours du dernier exercice financier, la Direction, en collaboration avec la Direction des communications, a conclu une entente avec la Société Radio-Québec. Neuf chroniques ont été diffusées lors de l'émission Téléservice au cours des mois d'avril et mai 1987. L'objectif poursuivi était d'atteindre un plus grand nombre de citoyens et citoyennes et de les sensibiliser à certains aspects de l'aménagement ou de l'urbanisme et au rôle que joue leur municipalité à cet égard. Un résumé de ces chroniques est publié sous forme de dépliants et distribué largement auprès de la population.

Le projet de recherche en aménagement rural amorcé en 1986 s'est terminé en 1987-1988 et a mené à l'élaboration de deux guides qui paraîtront dans la collection « Aménagement et urbanisme » sous les titres

Le village et *Les abords du village*. La Direction a également publié à l'intention des municipalités un guide sur la rénovation des bâtiments commerciaux intitulé, *Façades et devantures*. Ce guide constitue un outil de base permettant aux personnes intéressées de connaître les principales caractéristiques d'un bâtiment et de l'espace urbain où il s'insère, et de trouver les moyens d'action possibles.

Poursuivant son objectif de sensibilisation des jeunes à leur rôle de citoyen, la Direction a diffusé le matériel pédagogique qu'elle a préparé à l'intention du personnel enseignant dans le cadre du programme de sciences humaines au primaire. La Direction a ainsi répondu à environ 5 500 demandes pour obtenir ce matériel.

La Direction assure également la diffusion systématique des documents qu'elle produit auprès de clientèles privilégiées: les secrétaires-trésoriers ou les secrétaires-trésorières et les greffiers et les greffières des municipalités locales et régionales, les membres de la Corporation professionnelle des urbanistes du Québec, la plupart des bibliothèques spécialisées et plusieurs centres de documentation. Elle a également répondu aux 838 demandes supplémentaires provenant de divers milieux, dont 311 demandes de municipalités locales, 95 de municipalités régionales de comté, 71 de bibliothèques et de centres de documentation, 112 du milieu gouvernemental, ainsi que 40 de firmes de consultants.

Comme par le passé, un service d'information téléphonique a été offert aux citoyens et citoyennes, aux élus et élues et aux officiers et officières municipaux pour leur faciliter l'accès à l'information sur l'aménagement du territoire et l'urbanisme.

Assistance financière

La Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire assure la gestion des programmes d'assistance financière aux municipalités régionales de comté et aux communautés urbaines. Elle assure également la mise en oeuvre du programme d'aide à la revitalisation des centres-villes et secteurs centraux (ReviCentre) et du programme d'aide à la revitalisation du centre-ville et des artères commerciales des villes de Montréal et de Québec. Par ailleurs, la Direction est associée, à titres divers, à la mise en oeuvre de certains programmes de subventions, notamment au programme visant la réalisation de projets spécifiques d'aménagement dans certaines municipalités et au Programme d'aide à l'implantation de réseaux d'aqueduc et d'égouts (PAIRA). La gestion de ce dernier programme est assumée conjointement par la Direction générale de l'administration financière et la Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, pour les aspects les concernant respectivement.

Procédure d'autorisation et de suivi des programmes

La Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire a également fourni une aide technique dans le cadre de ses activités de gestion des dossiers relatifs aux différents programmes: aide à l'implantation de réseaux d'aqueduc et d'égouts (PAIRA), acquisition et aménagement de terrains (PAAT), aide à la revitalisation des centres-villes et secteurs centraux (ReviCentre), aide à la revitalisation du centre-ville et des artères commerciales des villes de Montréal et de Québec, aide financière aux municipalités régionales de comté. À l'occasion, la Direction offre une aide technique sur la gestion de fonds destinés à des projets municipaux subventionnés à partir du Fonds de développement régional de l'Office de planification et de développement du Québec.

C'est aussi dans cette optique que la Direction continue d'encourager la formation de sociétés d'initiative et de développement des artères commerciales (SIDAC) dans le cadre des efforts consacrés par le Ministère à la revitalisation des centres-villes. C'est ainsi que 52 sociétés de ce type ont été formées depuis cinq ans.

Aide financière aux municipalités régionales de comté et aux communautés urbaines

Une assistance financière est fournie aux municipalités régionales de comté dans le but de leur permettre d'assumer leurs responsabilités en matière d'aménagement du territoire.

Au cours de l'exercice financier 1987-1988, le Ministère a versé aux municipalités régionales de comté 6 880 000 $ dans le cadre de trois programmes de subvention dont :

— 6 329 000 $ pour le fonctionnement ;

— 551 000 $ pour l'élaboration des schémas d'aménagement.

Une assistance financière est aussi fournie aux communautés urbaines pour leur permettre d'assumer leurs responsabilités dans le cadre de l'élaboration des schémas d'aménagement.

Au cours de l'exercice financier 1987-1988, le Ministère a versé à la Communauté urbaine de Montréal, dans le cadre de ce programme, une somme de 108 700 $ correspondant au paiement final d'une subvention totale de 1 087 000 $ accordée pour la réalisation de son schéma d'aménagement.

Revitalisation des centres-villes et secteurs centraux (ReviCentre)

Le programme ReviCentre, instauré pour favoriser la politique gouvernementale relative aux centres-villes, s'est terminé le 15 juillet 1987, date à laquelle l'exécution des interventions municipales devait être complétée.

Ainsi, au cours de l'exercice financier 1987-1988, toutes les municipalités reconnues admissibles au programme ont terminé leurs travaux, bénéficiant pour la plupart de la subvention maximale qui leur avait été réservée. Au cours des quatre dernières années, le Ministère aura ainsi versé au-delà de 50 millions de dollars de subventions aux municipalités participantes. De plus, l'évaluation du programme ReviCentre a été complétée au cours de cet exercice financier afin de faire ressortir les aspects marquants du programme tant au niveau du fonctionnement qu'au niveau économique ainsi que la qualité des interventions qui en ont découlé.

Revitalisation du centre-ville et des artères commerciales des villes de Montréal et Québec

Dans le cadre de ce programme de revitalisation, la Direction s'est assurée de la gestion des différents volets du programme et de l'élaboration des documents administratifs et techniques nécessaires à son application. Depuis l'annonce du programme, près de 600 contribuables ont déjà bénéficié du programme de crédits de taxes (volet A) et du programme de subventions à l'amélioration des bâtiments commerciaux (volet B) pour lesquels les villes et le Ministère ont octroyé des subventions prévues en fonction de la nature et du coût réel des travaux effectués. Les villes ont également réalisé des interventions municipales dans le cadre du volet C du programme, qui consiste à exécuter des travaux publics municipaux. En 1987-1988, le Ministère a ainsi versé un peu plus de 6 545 440 $ aux villes de Québec et de Montréal ainsi qu'à leurs citoyens et citoyennes. Une évaluation de ce programme a aussi été complétée au cours de cet exercice financier.

Subventions spéciales

Le Ministère peut verser, dans certaines circonstances, des subventions pour des projets d'aménagement qui ne s'inscrivent pas dans le cadre de programmes spécifiques, mais que le Gouvernement a décidé d'appuyer financièrement par le biais du Fonds de développement régional de l'Office de planification et de développement du Québec. Ces projets, auxquels l'Office de planification et de développement du Québec reconnaît un impact régional, peuvent concerner notamment l'implantation d'infrastructures dans des municipalités où prévalent des conditions particulières, l'acquisition de terrains à des fins d'aménagement (réalisation d'ouvrages), des interventions ponctuelles dans le cadre de la revitalisation de centres-villes ou divers autres travaux municipaux compatibles avec les objectifs du Fonds de développement régional et à l'égard desquels le ministère des Affaires municipales produit un avis favorable.

Au cours de l'exercice 1987-1988, le Ministère, par le biais de la Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, a versé environ 450 000 $ de subventions à quatre municipalités dans le cadre de projets spéciaux pour la réalisation de travaux reliés à l'approvisionnement en eau potable et à l'évacuation des eaux usées. Ces sommes d'argent ont fait l'objet d'un transfert en provenance du Fonds de développement du Québec. La Direction a aussi assuré la coordination de l'aide technique aux municipalités concernées dans l'amorce de la conception et de l'élaboration d'un plan de développement et de mise en valeur de l'aéroport de Saint-Hubert.

De plus, il faut considérer qu'au cours de l'exercice 1987-1988, la Direction a aussi produit, au nom du Ministère, quelque 17 avis portant sur différents projets municipaux soumis à son attention par l'Office de planification et de développement du Québec.

Aide à l'implantation de réseaux d'aqueduc et d'égouts (PAIRA-1985)

Dans le cadre de ce programme, la Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire examine l'admissibilité des projets soumis au Ministère en fonction de critères et de normes spécifiques à ce programme. Cette admissibilité est établie à partir des normes de densité d'occupation du sol fixées pour les milieux bâtis dont les constructions ont été érigées avant le 30 août 1978. La Direction décrit les travaux jugés admissibles, détermine, si requis, des ouvrages équivalents, valide les coûts des travaux rendus ainsi admissibles, participe à l'établissement des coûts réels des travaux admissibles, une fois ceux-ci réalisés. Elle s'assure également, préalablement au versement de l'aide financière prévue, de l'existence d'instruments adéquats de contrôle en matière de lotissement et de construction pour l'ensemble du territoire des municipalités concernées.

Ainsi, au cours de l'exercice financier 1987-1988, la Direction a effectué, dans le cadre du programme PAIRA-1985, quelque 198 analyses de dossiers dont 80 sur des questions ayant trait à l'admissibilité de nouvelles demandes, 66 analyses diverses et 52 analyses de vérification de coûts, une fois ceux-ci réalisés par les municipalités dans le cadre des programmes PAIRA, PAIRA-1983 et PAIRA-1985, afin de permettre le versement par la Direction générale de

l'administration financière de l'aide financière destinée à ces dernières.

Études et avis divers

Études

La Direction poursuit la réalisation d'une étude portant sur l'aménagement et la construction des immeubles disponibles dans les espaces urbains traditionnels. Cette étude se concrétisera par l'élaboration d'un guide technique à l'intention des municipalités et des citoyens et citoyennes.

Dans le but de mieux connaître l'état des ressources humaines en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire, la Direction a terminé une vaste recherche auprès des milieux municipaux, gouvernementaux et privés. Cette enquête a permis d'identifier jusqu'à maintenant 1 250 personnes oeuvrant dans ce domaine, de répertorier les principales tâches qu'elles accomplissent et de connaître l'étendue de leur formation et de leur expérience. C'est donc près de 50 % de l'effectif réel estimé qui a ainsi été rejoint. Cette recherche a également permis de connaître de quels outils d'urbanisme (plan, règlements, comité consultatif d'urbanisme et inspecteurs) étaient dotées 760 des 1 500 municipalités locales du Québec. Notons enfin qu'une partie de cette recherche, celle touchant le secteur privé, a été réalisée en collaboration avec la Corporation professionnelle des urbanistes du Québec. Ce travail s'est complété par la rédaction d'un rapport sur la situation et l'évolution de l'emploi en aménagement du territoire et en urbanisme. Cette recherche s'est faite en collaboration avec la Corporation professionnelle des urbanistes du Québec et de l'Association des aménagistes régionaux du Québec.

Pour sa part, la Direction a poursuivi son travail de conception et de perfectionnement du programme de micro-informatique relatif à la gestion du suivi des dossiers et du suivi budgétaire des programmes PAIRA, ReviCentre, y compris les dossiers de revitalisation de Québec et de Montréal, et ceux concernant les budgets de fonctionnement des municipalités régionales de comté et d'élaboration des schémas d'aménagement.

Enfin, la Direction est à mettre au point un logiciel d'information qui présente le contenu et le fonctionnement de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme: les divers éléments de la Loi, le contenu des documents à adopter, les étapes de leur adoption, de leur modification, les délais à respecter, les directives à suivre, etc. Connu sous le nom de LAUgiciel, cet outil informatique sera disponible au cours de l'année 1988.

Avis divers

La Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire est également appelée à fournir des avis divers sur des projets gouvernementaux, municipaux et privés qui sont assujettis à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à la Loi sur la qualité de l'environnement ou qui font l'objet d'évaluations interministérielles.

Dans le cadre du Comité interministériel sur les études d'impacts sur l'environnement, 29 nouveaux projets furent soumis à la Direction pour l'analyse du projet de directive. À ceux-ci s'ajoute le traitement de 35 autres projets qui en sont rendus à des étapes ultérieures du processus de consultation (recevabilité, acceptabilité environnementale).

Dans le cadre de la mise à jour du document intitulé l'*Option préférable d'aménagement de la région métropolitaine de Montréal*, la Direction a procédé à l'analyse des avis gouvernementaux émis en vertu des articles 11 et 16 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, de l'adéquation des schémas des municipalités régionales de comté de la région métropolitaine et celui de la Communauté urbaine de Montréal avec ces avis, et de l'évolution de l'urbanisation sur ces territoires compte tenu de la zone agricole permanente. Ce projet se poursuivra au cours de la prochaine année.

La Direction générale a soumis 22 avis concernant des projets d'annexions, de fusions et d'érections en municipalité et un certain nombre d'avis relatifs à la modification des lettres patentes des municipalités régionales de comté lorsque ces dernières risquaient d'être affectées par des modifications territoriales. Ces avis s'attachent plus particulièrement à traiter, à l'égard de ces projets, des aspects inhérents à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme.

Au niveau des ententes intermunicipales concernant l'alimentation en eau, six avis ont été formulés pour déterminer les débits réservés à chaque municipalité participant à l'entente afin d'établir, pour chaque municipalité, le partage du coût des travaux d'alimentation en eau.

Le Ministère, par l'intervention de la Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, cherche à concilier l'action des divers ministères intervenant sur le territoire et ce, dans l'esprit des récentes réformes en aménagement du territoire.

La Direction offre un concours régulier à l'élaboration et au développement de politiques gouvernementales ayant une incidence sur l'urbanisme, l'aménagement du territoire ou le monde municipal. À cet effet, elle conçoit des programmes, propose des modifications législatives et assure la participation

technique du Ministère au sein de groupes de travail. Notons comme exemple la participation de la Direction au projet de révision des lois municipales et à la restructuration municipale.

Par ailleurs, la Direction a entretenu des échanges avec l'Université du Québec à Montréal, l'Institut d'urbanisme de Montréal et les collèges offrant une formation en aménagement du territoire, pour faire le point sur des préoccupations communes dont l'évolution des techniques et leur adéquation aux attentes du milieu municipal.

Chapitre 2
Aide et surveillance administratives et financières

Le programme « Aide et surveillance administratives et financières » correspond aux activités des quatre services de la Direction générale de l'administration financière. Plus précisément, il porte sur le fonctionnement de l'ensemble de la Direction et regroupe les paiements de transfert versés aux municipalités.

Études et programmes d'administration financière

Les différents domaines d'activités du Service des études et programmes sont les suivants : comptabilité municipale, fiscalité municipale, administration de certains programmes d'aide gouvernementale, étude des lois municipales, diffusion de l'information, et autres activités. Les réalisations du Service au cours de l'exercice 1987-1988 ont été les suivantes pour chacun de ces domaines d'activités.

Comptabilité municipale

En matière de comptabilité municipale, le Service est responsable de la formulation des principes et de l'élaboration des normes qui s'appliquent aux municipalités du Québec. Au cours de l'exercice, il a procédé à une neuvième mise à jour du *Manuel de normalisation de la comptabilité municipale au Québec* ; cette dernière mise à jour sera disponible au cours de 1988-1989.

Le Service a par ailleurs poursuivi le processus de révision en profondeur du rapport financier des municipalités engagé au cours des exercices précédents. Cette révision, qui comporte essentiellement des états financiers plus sommaires et l'introduction d'un nouveau fonds des dépenses en immobilisations, a fait l'objet de consultations auprès des associations d'officiers municipaux et d'experts-comptables. La mise en application du nouveau rapport financier est prévue pour l'exercice financier municipal 1989.

Le Service a également procédé à la révision et à la mise à jour annuelle des différents documents à caractère financier à l'usage des corporations municipales.

Fiscalité municipale

Les travaux sur la fiscalité ont été une préoccupation majeure du Service au cours de 1987-1988. Le Service a participé aux travaux relatifs aux hausses brusques d'évaluation qui ont affecté certains contribuables de municipalités faisant partie des communautés urbaines et régionale. Il a notamment participé aux travaux du Comité technique mandaté par la table Québec-Municipalités pour étudier ce phénomène et proposer des solutions appropriées. De plus, il a occupé une place importante au sein des sous-comités chargés d'analyser différents aspects du problème ; mentionnons entre autres les sous-comités sur la mesure des déplacements fiscaux entre catégories de contribuables et sur la mesure des déplacements fiscaux intermunicipaux.

Le Service a également participé à la mise en application de la Loi modifiant la Loi sur la fiscalité municipale et la Loi concernant les droits sur les divertissements en matière de taxes municipales sanctionnée en décembre 1987, laquelle permet aux municipalités de limiter la hausse d'évaluation des propriétés aux fins de l'imposition des taxes foncières. À cette fin, il a effectué différentes simulations, élaboré un document explicatif et donné des séances d'information à l'intention des trésoriers et trésorières des municipalités et des représentants du Ministère.

Le Service a en outre produit l'édition 1987 du *Répertoire des indices de richesse foncière, d'effort fiscal et de dépenses des municipalités du Québec*.

Le Service est aussi responsable de l'administration de certains programmes de paiements aux municipalités prévus dans la Loi sur la fiscalité municipale ; il s'agit des programmes de péréquation et de redistribution de la taxe perçue sur les ventes des compagnies de télécommunication, de gaz et d'électricité.

Péréquation

La péréquation est un programme de subvention conçu pour atténuer les disparités financières intermunicipales et ainsi venir en aide aux municipalités les moins riches sur le plan de l'évaluation foncière. Les municipalités qui ont une richesse foncière par tête inférieure à 66 2/3 % de celle de l'ensemble des municipalités du Québec bénéficient de ce programme. Pour l'exercice écoulé, une somme de 15,8 millions de dollars a été répartie entre 522 municipalités.

Compensation tenant lieu de taxes relatives aux immeubles de réseaux de distribution de télécommunication, de gaz et d'électricité

À chaque année le Ministère répartit, entre toutes les municipalités du Québec, les sommes perçues des entreprises exploitant des réseaux de distribution de télécommunication, de gaz et d'électricité pour tenir lieu de taxes sur les immeubles de tels réseaux (article 221 de la Loi sur la fiscalité municipale) ; cette répartition s'effectue en fonction de la population et

Organigramme

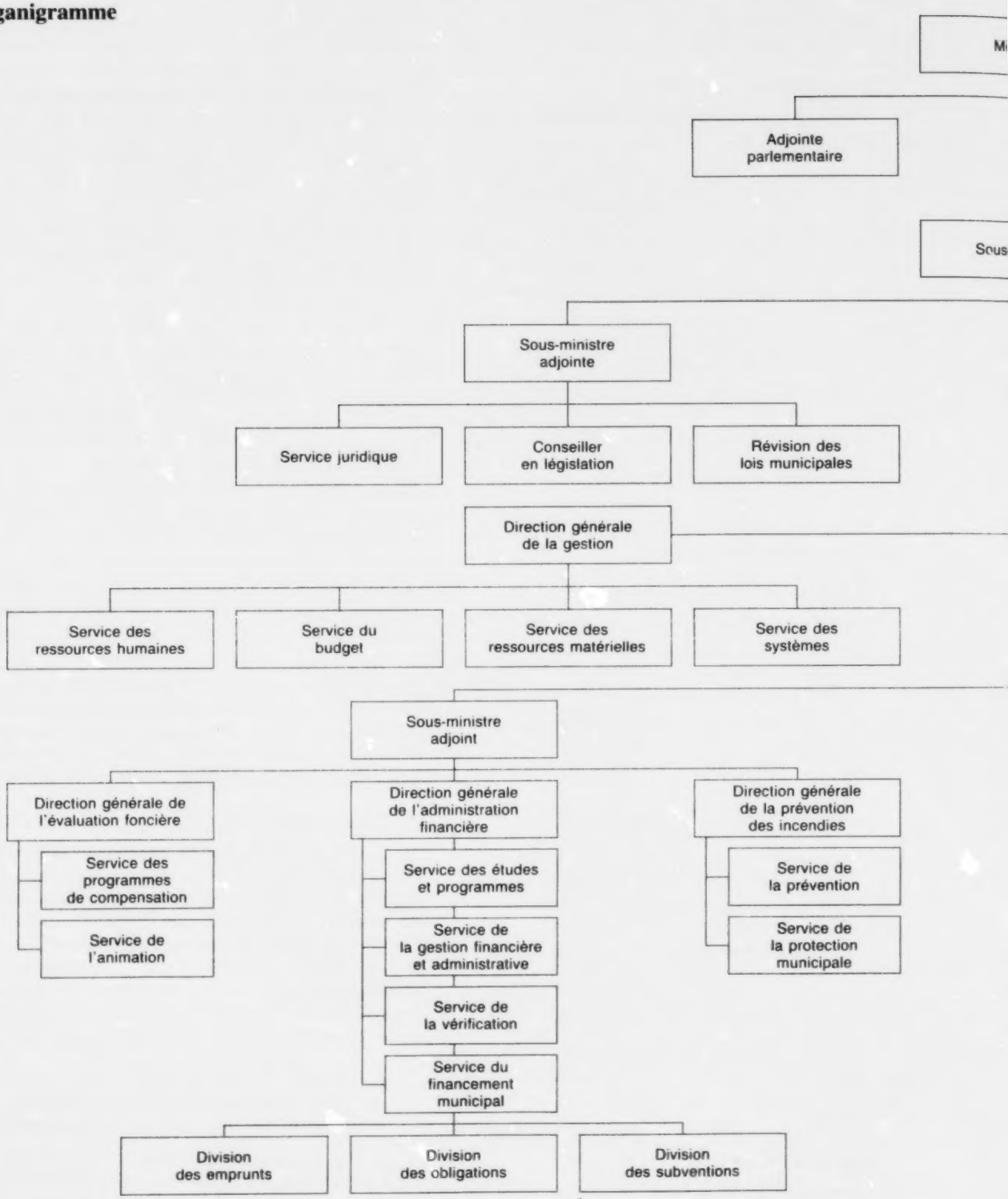

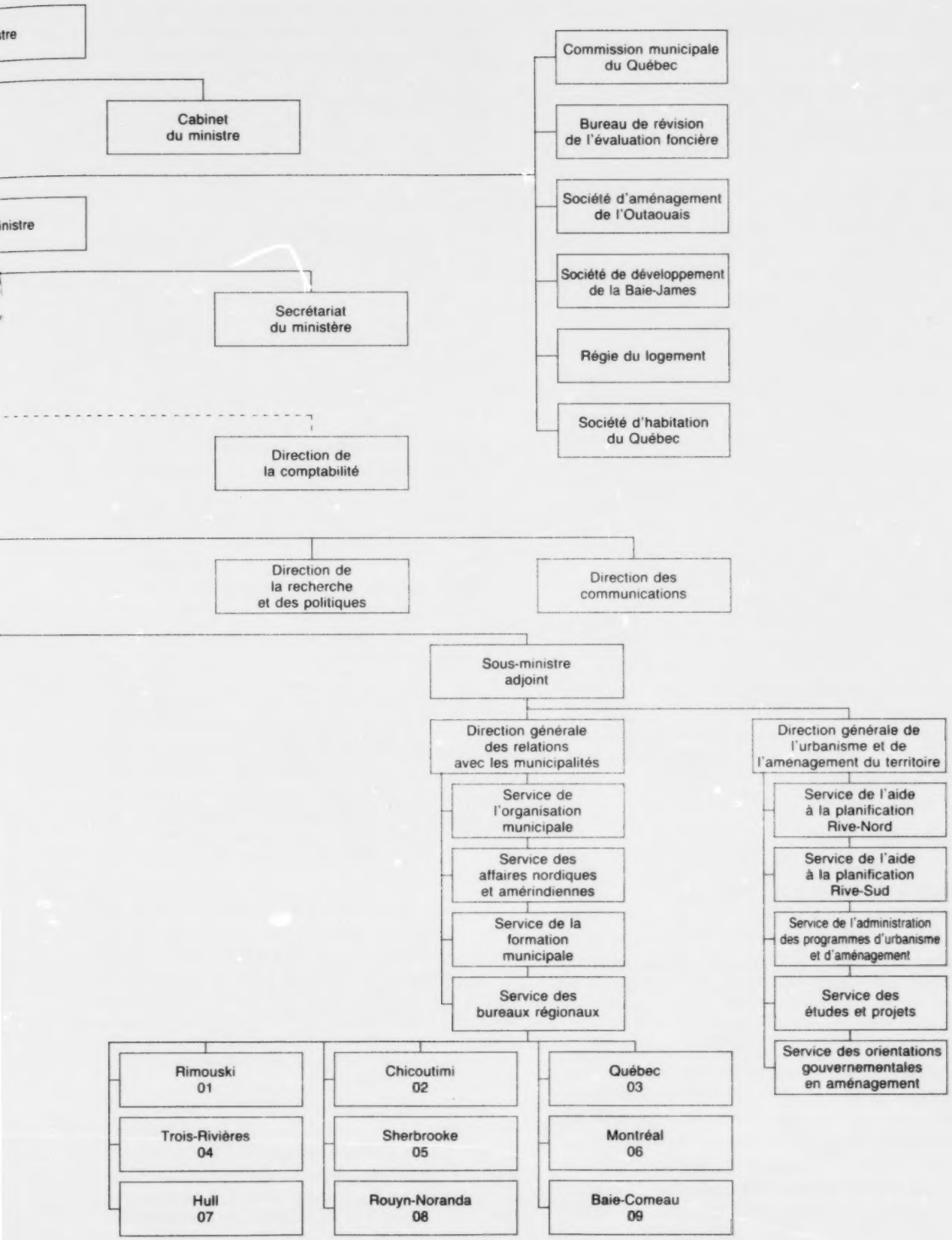
tre
Cabinet du ministre
inistre
Secrétariat du ministère
Direction de la comptabilité
Commission municipale du Québec
Bureau de révision de l'évaluation foncière
Société d'aménagement de l'Outaouais
Société de développement de la Baie-James
Régie du logement
Société d'habitation du Québec
Direction de la recherche et des politiques
Direction des communications
Sous-ministre adjoint
Direction générale des relations avec les municipalités
Service de l'organisation municipale
Service des affaires nordiques et amérindiennes
Service de la formation municipale
Service des bureaux régionaux
Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire
Service de l'aide à la planification Rive-Nord
Service de l'aide à la planification Rive-Sud
Service de l'administration des programmes d'urbanisme et d'aménagement
Service des études et projets
Service des orientations gouvernementales en aménagement
Rimouski 01
Trois-Rivières 04
Hull 07
Chicoutimi 02
Sherbrooke 05
Rouyn-Noranda 08
Québec 03
Montréal 06
Baie-Comeau 09

de l'effort fiscal de chaque municipalité. Pour l'exercice 1987-1988, le Service a réparti un montant de 219,2 millions $.

Étude des lois municipales

Le Service procède à l'étude des lois municipales et de leurs amendements d'abord pour en connaître la portée sur le plan de l'administration financière, ensuite pour exprimer l'opinion de la Direction générale sur les aspects financiers des projets de lois, et enfin pour formuler des suggestions d'amendements aux lois municipales en vigueur.

Au cours de l'exercice, le Service a notamment effectué un inventaire des amendements proposés par la Direction générale et analysé les demandes d'amendement aux chartes de municipalités.

Diffusion de l'information

Le Service a contribué à la diffusion d'information aux administrateurs et administratrices municipaux par la préparation de séances d'information, la publication de textes et la participation aux différents congrès et colloques d'associations représentant le monde municipal.

Les séances d'information tenues au cours de l'exercice ont porté notamment sur la mesure de plafonnement de l'évaluation foncière adoptée en vertu de la Loi modifiant la Loi sur la fiscalité municipale et la Loi concernant les droits sur les divertissements en matière de taxes municipales.

Le Service a également pris en charge la production de documents annuels d'information financière qui relevait antérieurement du Bureau de la statistique du Québec. Il s'agit des documents « Analyse budgétaire des municipalités — 1987 » et « Finances municipales — Édition 1988 ».

Autres activités

Le Service a aussi réalisé les travaux suivants dans des domaines connexes à l'expertise et à l'analyse financière :

- analyse des programmes triennaux d'immobilisations des communautés urbaines et de leur commission de transport, recommandation et préparation de projets de décret pour approbation gouvernementale ;
- élaboration d'une proposition en vue d'éliminer l'approbation gouvernementale des programmes triennaux d'immobilisations des communautés urbaines et des organismes de transport en commun ;
- participation aux travaux du Comité consultatif sur l'administration financière des municipalités qui comprend des représentants de l'Ordre des comptables agréés du Québec, de la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec, de la Corporation des secrétaires municipaux du Québec et de l'Association des cadres financiers municipaux du Québec ; au cours de l'exercice, le comité s'est réuni à trois reprises pour traiter notamment du projet de rapport financier municipal révisé et de l'imputation aux différentes fonctions et activités, de la quote-part payée aux organismes intermunicipaux par les municipalités locales ;
- évaluations ponctuelles et pour des fins spécifiques des performances financières de certaines municipalités ;
- participation aux travaux du Comité de l'Ordre des comptables agréés du Québec portant sur la vérification des municipalités et autres organismes municipaux ;
- analyse d'ordonnances de la municipalité de la Baie-James ;
- expertises financières et expressions d'opinions portant sur les annexions et fusions des municipalités réalisées au cours de l'année ;
- participation à la Conférence intergouvernementale sur l'élaboration des données relatives aux administrations locales ;
- participation aux travaux d'implantation d'un plan directeur d'informatique ;
- recommandation du taux de la taxe olympique de la ville de Montréal.

Gestion financière et administrative

Le Service de la gestion financière et administrative exerce surtout ses activités en territoire. L'année 1987-1988 aura permis de consolider sa mission principale consistant à fournir aux municipalités locales, régionales et aux régies intermunicipales l'information et l'aide technique nécessaires en matière de gestion administrative, financière, budgétaire et comptable.

Le programme d'analyse financière introduit au cours des dernières années a continué de retenir l'attention du Service. À partir de ce programme, il a effectué un traitement systématique des données financières des municipalités ; ces travaux ont donné lieu à différentes interventions auprès des municipalités soit pour leur faire prendre conscience de leur situation, soit pour les guider dans la recherche de solutions et correctifs appropriés.

Au cours de la même période, le Service a continué d'exercer sa mission de surveillance et de répondre aux diverses représentations qui lui ont été formulées à l'égard de certaines administrations municipales. Il s'est aussi consacré à plusieurs autres activités, notamment à la vérification de l'admissibilité

des dépenses à différents programmes d'aide financière et à l'élaboration de documents didactiques et de référence pour les administrateurs et administratrices municipaux.

Les principales réalisations du Service sont les suivantes, par secteur d'activités.

Assistance technique

Le Service a procédé, comme par les années passées, à de nombreuses interventions d'assistance et d'information auprès des responsables de l'administration municipale autant élus ou élues que fonctionnaires. Les activités de ce type visaient plus particulièrement à :

- améliorer et maintenir les conditions d'une saine gestion qui soit conforme aux lois et aux règlements autant en ce qui a trait aux affaires courantes qu'aux projets d'immobilisations des corporations municipales ;
- assister en territoire les unités centrales dans l'exécution de leurs mandats respectifs ;
- assurer une présentation adéquate et la transmission, dans les délais prescrits, de l'information financière et administrative requise par le Ministère ;
- assister la municipalité dans la réalisation d'une activité ou d'une opération spéciale.

Une aide technique particulière a été apportée aux nouveaux secrétaires-trésoriers ou secrétaires-trésorières municipaux afin de faciliter la prise en charge de leurs responsabilités ; le Service a répondu aux 70 demandes qui lui ont été formulées à la suite de son offre adressée à ces personnes nommées au cours de l'exercice.

Le Service a également tenu 50 séances d'information destinées aux secrétaires-trésoriers ou secrétaires-trésorières des municipalités locales et des MRC.

Analyse financière

Le Service a procédé au cours de l'exercice à l'analyse approfondie de la situation financière de 20 municipalités ; c'est ainsi qu'il a pu dégager les tendances et les perspectives quant à l'évolution de leur situation financière. Le cas échéant, il a proposé des plans de redressement et en a assuré le suivi approprié. Le programme d'analyse financière a aussi été appliqué lors de l'étude de dix projets de consolidation de déficit soumis au Ministre pour approbation.

Autres activités

Le Service a traité un certain nombre de plaintes se rapportant à l'administration des municipalités ; il a formulé les recommandations et fourni l'assistance technique nécessaires au retour à une situation normale.

Il a élaboré différents documents didactiques ou de référence nécessaires dans le cadre de sa mission d'assistance technique et plus spécifiquement en vue de séances d'information.

Il a également procédé à la vérification de la conformité des réclamations présentées au sujet des programmes d'aide financière aux municipalités régionales de comté, ainsi qu'à la revitalisation des centres-villes (ReviCentre).

Le Service a fourni l'assistance technique requise pour l'administration de la ville de Schefferville, ce qui a nécessité différents travaux de recherche, de contrôle et d'analyse financière. Il a effectué une préenquête et collaboré avec la Commission municipale du Québec dans l'enquête publique sur certains aspects de l'administration de la ville de Chibougamau. Il a aussi supervisé l'administration de la municipalité de la Côte-Nord-du-Golfe-Saint-Laurent et participé à des travaux visant à réédifier la structure administrative et politique de ce territoire.

Financement municipal

Le Service du financement municipal regroupe les divisions des emprunts, des subventions et des obligations.

Emprunts

La Division des emprunts soumet aux autorités du Ministère les avis et recommandations sur les actes financiers que le Ministère doit approuver. Elle contribue aussi à l'élaboration et à l'adoption de la procédure et des directives visant à exercer un contrôle sur les opérations financières des institutions municipales.

La Division fournit également l'information requise aux corporations municipales relativement aux modalités de financement de leurs projets d'investissement ainsi que sur les modes de taxation et la procédure s'y rapportant.

Au cours de l'exercice 1987-1988, ses principales réalisations ont été les suivantes :

- analyse de 3 161 règlements d'emprunt pour une valeur globale de 1 464 135 345 $;
- analyse de 185 projets de convention d'engagement de crédit pour une période supérieure à trois ans ;
- analyse de 45 projets de cautionnement de municipalités en faveur d'organismes sans but lucratif ;
- analyse de 73 projets d'ententes intermunicipales ;

- information et aide technique lors de rencontres ou entretiens téléphoniques avec les représentants de plus de 400 municipalités ;
- traitement de 372 programmes triennaux d'immobilisations des cités et villes, communautés urbaines, organismes de transport en commun, régies intermunicipales, et production de statistiques à partir de ces données ; les prévisions de dépenses d'immobilisations de ces organismes pour les années 1987-1988-1989 s'élevaient à 5,5 milliards $ alors que les prévisions d'emprunt à long terme pour financer ces dépenses représentaient 4,3 miliards $;
- participation à divers comités et réunions sur les finances municipales ;
- compilation de différentes statistiques pour les besoins du Ministère et les autres utilisateurs.

Subventions

La Division des subventions est chargée principalement de l'administration des programmes d'aide financière à l'implantation de réseaux d'aqueduc et d'égouts qui sont décrits à la fin de ce chapitre et de l'administration de programmes de création d'emplois en milieu municipal. Elle participe également à la gestion de différents programmes spéciaux.

L'entente Canada-Québec d'octobre 1985, reconduite jusqu'au 31 mars 1989, établit le cadre de la mise en oeuvre d'un ensemble de programmes touchant la création d'emplois. Parmi ceux-ci on retrouve les programmes fédéraux suivants :

- Développement de l'emploi — Projets généraux ;
- Défi — Emploi d'été / expérience de travail ;
- Création d'emplois en vertu de l'article 38 de la Loi sur l'assurance-chômage.

Pour être admissibles en vertu de ces programmes, les projets présentés par les corporations municipales, les communautés urbaines et les organismes qui en dépendent doivent au préalable avoir été soumis au ministère des Affaires municipales et avoir reçu un avis favorable de ce dernier.

Dans le cadre de ces programmes, la Division a effectué les travaux suivants :

- élaboration de documents explicatifs et administratifs ;
- assistance aux municipalités ;
- analyse de plus de 2 700 dossiers et production de recommandations à la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada, après consultation avec les autres ministères et organismes concernés du gouvernement du Québec ;
- validation de l'accord tripartite et signature.

La Division est également intervenue dans l'administration du volet municipal du programme de « Travaux communautaires », dont l'objectif est de permettre à de jeunes bénéficiaires de l'aide sociale de participer à des projets communautaires dont la réalisation s'échelonne sur une période de 6 à 12 mois. En plus d'effectuer le suivi des engagements pris au cours de l'exercice précédent, la Division a procédé à l'étude de quelque 300 nouveaux projets soumis au cours de l'exercice.

Subventions spéciales

Un montant de 530 474 $ a été versé au cours de l'exercice 1987-1988, dont 524 389 $ aux municipalités qui ont participé au financement de la construction de l'incinérateur de la Rive-Sud de Québec. Il s'agit d'engagements qui remontent aux années 1977-1978.

Autres activités

La Division a collaboré à l'administration du programme d'aide financière destiné aux villages nordiques et à celui favorisant le regroupement municipal. Elle a également continué de percevoir les prêts accordés aux municipalités de 1963 à 1968 en vertu de la Loi pour faciliter le financement de certains travaux municipaux de même que ceux consentis par le ministère des Finances au cours des années 1973 à 1975. Le total des remises pour le présent exercice s'est élevé dans le premier cas à 4 855 045 $ et à 1 872 789 $ dans l'autre.

À la suite de l'adoption en juin 1986 de la Loi concernant la ville de Schefferville, la Division a collaboré au traitement de dossiers touchant l'ensemble des propriétaires et locataires de cette municipalité. Elle intervient à partir du moment où un engagement est approuvé jusqu'au règlement final avec les personnes indemnisées et les tiers.

La Division a également proposé les conditions d'un programme d'aide financière destiné à remplacer le programme PAIRA-1985.

Obligations

En plus de s'impliquer dès le début du processus d'emprunt des corporations municipales, le Service du financement municipal, par l'intermédiaire de la Division des obligations, assiste ces dernières dans la réalisation du financement à long terme par voie d'émissions d'obligations ou de billets. Il leur apporte conseils en matière de marché, effectue certains contrôles sur la procédure d'émission et sur la livraison des titres contre paiement et, en conformité avec

l'article 12 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux et scolaires, appose le certificat de validité sur les valeurs municipales émises.

Au cours de 1987-1988, des obligations municipales ont été émises pour une valeur de 1,56 milliard (265 émissions) incluant un équivalent de 390,6 millions sur les marchés étrangers, soit 165,6 millions de dollars en monnaies étrangères et 225,0 millions de dollars en eurodollars canadiens. Pour leur part, les trois plus importants emprunteurs, soit les villes de Montréal, Laval et la Communauté urbaine de Montréal ont contracté des emprunts obligataires pour des montants respectifs de 392,5 millions , 91,3 millions et 100,0 millions.

La Division des obligations a également négocié 888 emprunts par billet et recommandé l'approbation des conditions de ces emprunts par le Ministre ; le montant total de ces emprunts s'élève à 216,2 millions, ce qui représente près du double du montant des emprunts par billet de l'année précédente qui s'élevait à 111 millions.

Par ailleurs, en conformité avec les mandats confiés à cet effet au ministre des Affaires municipales par les municipalités, la Division des obligations a procédé à l'ouverture de 506 soumissions pour 201 émissions d'obligations.

Elle a également effectué la validation des titres pour un montant global de 1,4 milliard $.

Parmi les autres réalisations de la Division, il y a lieu de signaler les suivantes :

— production de différentes statistiques, analyses et avis sur la dette et le service de dette des municipalités et organismes municipaux ; ces renseignements sont produits pour répondre aux besoins des municipalités, du ministère des Affaires municipales et du ministère des Finances ;

— confirmation auprès des corporations municipales des emprunts autorisés et non effectués, conciliation des montants confirmés avec le fichier du Ministère et correction en conséquence du taux d'endettement des municipalités ; au 31 mars 1988, le montant des emprunts autorisés non effectués était de 2,58 milliards $;

— transmission aux corporations municipales, de 891 avis de renouvellements d'emprunts ; les emprunts à renouveler s'élevaient à 624,1 millions $;

— assistance aux détenteurs lorsque des titres sont perdus ou volés ;

— représentation du Ministère aux salons de l'Épargne-Placement de Montréal et Québec ;

— participation à différentes rencontres et congrès des milieux financiers, et visite de nombreuses banques européennes ;

— études sur la possibilité d'instituer un bureau central d'enregistrement et transfert de titres, et sur les conditions de placements et d'emprunt à court terme des municipalités.

Vérification

Au cours de l'exercice 1987-1988, les réalisations du Service de la vérification ont été les suivantes :

— vérification des prévisions budgétaires et des rapports financiers des municipalités locales, des municipalités régionales de comté, des régies intermunicipales, des organismes municipaux et intermunicipaux de transport ainsi que des communautés urbaines ; cette vérification qui touche environ 3 500 formulaires ou documents vise à :

- s'assurer du respect de certaines exigences légales portant sur les finances municipales ainsi que du respect des principes et règles contenus dans le *Manuel de normalisation de la comptabilité municipale au Québec ;*
- s'assurer de la fiabilité des données financières et statistiques qui seront consignées sur fichiers informatiques et utilisées à différentes fins dont la détermination du montant de certaines compensations et subventions aux municipalités ;

— informations, conseils et avis sur l'application des normes de comptabilité municipale et sur le régime de fiscalité municipale ; le Service a ainsi répondu aux nombreuses demandes émanant surtout des administrateurs et administratrices municipaux et des vérificateurs ;

— analyse de la situation financière de certaines municipalités et recommandations suite à différentes demandes de municipalités relativement, par exemple, à l'affectation de soldes disponibles sur règlements d'emprunt et à la consolidation de dettes, à la création et à l'augmentation du fonds de roulement ;

— production, analyse et interprétation de statistiques financières sur les municipalités, autant à des fins internes, gouvernementales que publiques ; à cet effet, le Service exploite notamment un programme permanent d'évaluation de la santé financière des municipalités ; au cours de l'exercice, il a répondu à 303 demandes de relevés statistiques ;

— réception et suivi des documents transmis par les corporations et organismes municipaux concernant la nomination des vérificateurs.

Aqueduc et égouts

Ce programme, dont l'administration relève de la Division des subventions (Service du financement municipal) compte trois activités particulières, soit :

— le programme d'aide financière à l'implantation de réseaux d'aqueduc (PAIRA, PAIRA-1983 et PAIRA-1985) ;

— le programme Liquidation ;

— le programme d'aide financière pour la construction de réseaux d'aqueduc et d'égouts.

Programme « PAIRA »

Ce programme, qui existe depuis mars 1977 et qui au cours des années, a subi différentes modifications, s'adresse aux municipalités ayant une population inférieure à 5 000 personnes.

Il vise à assurer une alimentation en eau potable aux collectivités implantées sur le territoire et à permettre l'évacuation des eaux usées domestiques. Le montant de la subvention peut atteindre 75 % du coût total des travaux admissibles ; il est établi selon le moindre des deux résultats émanant de l'application de la « méthode de l'investissement minimal en capital » et de la « méthode de l'indice de richesse foncière ».

Au cours du présent exercice, un montant de 20 767 703 $ a été versé aux municipalités, conformément aux engagements pris antérieurement dans le cadre du programme « PAIRA » original, lequel a pris fin en 1981.

Le programme « PAIRA-83 », qui a succédé à « PAIRA » a pris fin en 1986. Il poursuivait les mêmes objectifs et comportait des conditions d'admissibilité similaires. Le Ministère disposait d'une enveloppe globale de 45 millions pour ce programme. À la fin du présent exercice, 118 municipalités en avaient bénéficié. Des paiements de 2 977 827 $ ont été effectués au cours de l'exercice dans le cadre de « PAIRA-1983 ».

Une enveloppe budgétaire de 35 millions avait été allouée à la dernière version du programme « PAIRA » annoncée en 1985 (PAIRA-1985). Au 31 mars 1988, 163 municipalités avaient reçu une promesse d'aide financière, et les paiements de l'exercice se sont élevés à 582 413 $.

Liquidation

Le programme « Liquidation » qui a été en vigueur en 1976 et 1977, s'adressait aux municipalités de 10 000 personnes et moins, régies par la Loi sur les cités et villes et non admissibles au régime d'aide statutaire per capita alors en vigueur. Pour respecter les engagements pris antérieurement, le Ministère a versé au cours du présent exercice un montant de 1 592 453 $.

Ancien programme d'aide financière pour la construction de réseaux d'aqueduc et d'égouts

Le programme d'aide financière pour la construction de réseaux d'aqueduc et d'égouts, dont l'existence remonte aux années antérieures à 1977, a nécessité des paiements totalisant 12 776 615 $.

Projets spéciaux

Un montant de 2 009 556 $ a été versé à ce chapitre pour donner suite aux engagements contractés dans les années antérieures.

Chapitre 3
Évaluation foncière

La Direction générale de l'évaluation foncière a été au coeur des grandes réformes du monde municipal : la réforme de l'évaluation foncière et celle de la fiscalité municipale. Ainsi, deux volets complémentaires s'y retrouvent : l'animation en évaluation foncière et le paiement des compensations.

En 1986-1987, la Direction a poursuivi la réalisation de la deuxième édition du *Manuel d'évaluation foncière du Québec*. De plus, elle a participé de façon importante à la recherche en matière de fiscalité, particulièrement au niveau des hausses brusques des comptes de taxes et des transferts fiscaux ainsi que de la composition de l'assiette fiscale des industries. Dans ce cadre, elle a participé activement au Comité technique de la Table Québec-Municipalités et à ses différents sous-comités sur la taxe d'affaires, les transferts fiscaux, les rôles d'évaluation triennaux, l'évaluation foncière, etc.

La Direction générale de l'évaluation foncière a poursuivi la réorientation de ses activités, le tout dans un effort de rationalisation et de décroissance. Dans cette perspective, l'accent a été mis sur l'information, l'animation, la recherche (normes, procédés et méthodes), ainsi que sur la mécanisation et la simplification des procédés administratifs, surtout en matière de paiement de compensation tenant lieu de taxes.

Cette démarche permet de fournir une information et un service de qualité supérieure dans un laps de temps plus court. Les demandes de compensation sont beaucoup plus faciles à compléter pour les secrétaires municipaux ; ce qui permet une économie de temps appréciable.

Les municipalités peuvent, après consultation, nous expédier leur demande par le biais des différents supports informatiques (disques magnétiques, etc.). De plus, les municipalités peuvent compter sur le Service des programmes de compensation qui, au fait de tous les aspects du programme, peut leur fournir une information de qualité. Des séances d'information ont été prévues avec les différentes associations à cet effet.

Afin de faciliter la prise de décision gouvernementale en matière de fiscalité, la Direction générale de l'évaluation foncière a augmenté ses échanges d'information, notamment avec les autres provinces canadiennes, principalement sur la composition de l'assiette fiscale locale (plus particulièrement celle des entreprises) et sur les régimes de taxes d'affaires.

D'autres recherches se sont aussi poursuivies dans le cadre de la réforme de la fiscalité municipale. Les aspects étudiés touchent particulièrement les questions relatives aux chemins de fer, aux terrains de golf, au secteur coopératif et industriel. La Direction a également participé à la recherche de solutions de rechange sur les questions administratives relatives aux fermes, conjointement avec plusieurs ministères dont particulièrement le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec.

La Direction générale de l'évaluation foncière dirige une groupe consultatif ayant pour but de servir de lieu d'échange d'information entre les personnes responsables de la confection et de la mise à jour des rôles d'évaluation des municipalités du Québec. Ce groupe a pour objectifs de relever les problèmes reliés à la confection des rôles d'évaluation et au maintien de sa qualité, de proposer des solutions à ces problèmes et d'apporter un support technique pour le MAM en matière de fiscalité municipale.

Par ailleurs, les relations de la Direction avec les professionnels et professionnelles de l'évaluation et le milieu municipal ont été très importantes lors de séminaires, congrès, conférences, symposiums, etc. Ayant le souci de répondre aux besoins du milieu, nous soumettons fréquemment, pour consultation, différents documents sur la continuité des rôles, l'utilisation de l'informatique et de la bureautique.

Animation

Le Service de l'animation est responsable d'établir, de maintenir et d'améliorer les normes, guides et directives sur l'évaluation foncière.

Il doit assurer l'uniformité administrative à la base des rôles d'évaluation en fournissant un guide d'usage réglementaire, un cheminement, ainsi qu'un ensemble de formulaires intégrés à un système d'information et d'évaluation foncière. Le *Manuel d'évaluation foncière du Québec* ne fixe pas la valeur, mais il constitue un guide administratif que l'évaluateur doit adapter à la réalité économique du milieu. Il en résulte pour les municipalités une économie en recherche, en développement et méthodes d'évaluation foncière, tout en permettant une comparaison entre les rôles, leurs bases et les résultats obtenus.

Le *Manuel d'évaluation foncière du Québec* contient donc ces normes. Ses volumes traitent de l'établissement du premier rôle de « nouvelle génération » selon une philosophie, des principes et des concepts de portée universelle ; ainsi, il peut servir à l'établissement de toute valeur selon le concept de valeur marchande la plus probable.

Toutefois, en raison de l'avènement du système international de mesures, des nouvelles techniques de construction, de l'évolution de la réalité scientifique et économique, des suggestions reçues du milieu et enfin, de l'utilisation accrue de l'ordinateur, le Manuel nécessite une révision accélérée et constante.

C'est ainsi qu'un plan directeur de recherche et de développement a guidé la révision des volumes et leur publication, amorcée depuis 1984, et s'échelonnera sur quelques années.

Compte tenu des orientations ministérielles en matière d'information et d'animation, le Service de l'animation a remplacé la vérification systématique des rôles par de l'assistance, des conseils et de l'information visant l'uniformité administrative et l'équité.

Un projet pilote a conséquemment été entrepris avec la Communauté régionale de l'Outaouais en vue d'implanter un système intégré et informatisé de gestion foncière dans le respect du *Manuel d'évaluation foncière du Québec*. Ce système pourra servir de guide à tous les intervenants du monde municipal, que ce soit pour l'évaluation foncière ou pour toute autre fin.

Les opérations de vérification et d'approbation des proportions médianes ont été accélérées et ce résultat est dû, en partie, à l'animation faite auprès des intervenants et intervenantes. Rappelons que la proportion médiane d'un rôle d'évaluation foncière est mesurée à partir du rapport de l'évaluation inscrite au rôle face au prix de vente des immeubles. L'étude est faite par l'évaluateur local, et la Direction générale de l'évaluation foncière vérifie ensuite la cohérence des informations et des calculs transmis avant de procéder à l'approbation de la médiane au nom du Ministre.

Enfin, le Service de l'animation s'assure de maintenir une relation étroite avec le milieu municipal en participant à divers congrès, colloques, séances d'information, etc., en plus de s'occuper de l'ensemble de l'information de la Direction générale de l'évaluation foncière.

Programmes de compensation

Analyse des demandes de compensation

Au cours de l'exercice 1987-1988, le Service des programmes de compensation a versé à plus de 1 100 municipalités un montant global de 266 500 000 $ en compensation tenant lieu de taxes foncières et d'affaires à l'égard des immeubles du Gouvernement et des réseaux de la Santé et des Services sociaux et de l'Éducation.

De plus, cette division administre le programme de compensation tenant lieu de taxes à l'égard des immeubles propriété de la Société immobilière du Québec, soit un budget d'environ 45 millions $. Ces déboursés ont nécessité l'analyse et le traitement d'au moins 12 000 dossiers d'immeubles. À ce montant, s'ajoute un déboursé de 13 700 000 $ qui a été versé à 960 municipalités afin de combler un manque à gagner provenant du plafonnement de l'évaluation des terres agricoles.

Dans une optique de simplification des procédés administratifs, le paiement des compensations à l'égard des fermes a été développé et calculé sur micro-ordinateur. Cette informatisation nous permet de traiter uniformément, et avec célérité, l'ensemble du dossier, et d'offrir aux corporations municipales un formulaire préimprimé. Cette mesure évitera aux municipalités de retranscrire les données relatives aux 80 000 unités d'évaluation.

La détection des plaintes à caractère légal s'effectue tout au long du processus d'analyse des demandes. Pour l'exercice financier 1987-1988, 168 de ces plaintes ont été déposées devant le Bureau de révision de l'évaluation foncière (BREF). Elles portent généralement sur l'occupation par des tiers ou la non-propriété de l'immeuble par une personne mentionnée à l'article 204 de la Loi sur la fiscalité municipale.

La négociation des plaintes à caractère légal a été confiée, depuis septembre 1987, à l'analyse des demandes de compensation. La grande majorité de ces dossiers sont réglés hors-cour suite à des négociations avec les évaluateurs. Cette opération nous a permis de récupérer déjà 600 000 $ et ce, en date du début de l'exercice 1988-1989.

Analyse des valeurs

Le rôle du Service des programmes de compensation est de verser aux corporations municipales les montants auxquels elles ont droit en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale.

À cette fin, le Gouvernement doit veiller à ce que la valeur des immeubles dont il est propriétaire soit juste et équitable. Un programme de détection des valeurs jugées excessives a donc été établi. Ce programme permet au Ministère, comme c'est le cas pour tous les autres contribuables, de porter plainte devant le BREF s'il croit que la valeur des immeubles, propriétés du Gouvernement, est trop élevée.

Pour l'exercice financier 1987-1988, le Ministère a déposé un total de 250 plaintes devant le BREF. Bien que la majorité des cas se soient réglés hors-cour, à la suite de négociations avec différents évaluateurs, un montant potentiel de récupération de 3 millions $ est prévu.

Chapitre 4
Administration générale

Ce chapitre regroupe les activités du Secrétariat du Ministère, celles de révision des lois municipales, de législation, de recherche et de politiques, de gestion de même que celles de la Direction des communications.

Secrétariat du Ministère

Le Secrétariat du Ministère voit principalement à assister le sous-ministre dans la synthèse et le suivi des dossiers ministériels et interministériels. Pour ce faire, il organise les réunions du Bureau des sous-ministres ainsi que les réunions de direction du Ministère et assure le suivi de l'exécution des décisions qui y sont prises. Il voit aussi au cheminement des documents officiels et entretient les relations nécessaires avec les organismes gouvernementaux centraux, les autres ministères ainsi qu'avec les unions de municipalités et les associations oeuvrant dans le monde municipal.

Au cours de l'exercice 1987-1988, le Secrétariat du Ministère s'est aussi occupé de l'organisation des réunions de la table Québec-Municipalités et en a assuré le suivi auprès des partenaires.

Essentiellement, la table Québec-Municipalités permet des échanges d'informations entre le ministre des Affaires municipales (à l'occasion entre d'autres ministres) et les représentants et représentantes de l'Union des municipalités du Québec et de l'Union des municipalités régionales de comté et des municipalités locales du Québec. Grâce à ce mécanisme, il est possible pour le Ministère et le Gouvernement de consulter les municipalités sur des projets de lois, de règlements, de politiques et de programmes.

Révision des lois municipales

La Direction de la révision des lois municipales a la responsabilité de revoir toute la législation qui s'applique en matière municipale. Cette démarche vise à unifier les lois qui s'appliquent en matière municipale et finalement à adopter un seul code applicable à l'ensemble des municipalités du Québec.

La Loi sur les cités et villes, le Code municipal, les 250 chartes particulières de même que 45 lois applicables au domaine municipal sont en conséquence examinés, analysés, revisés.

Plus particulièrement, la Direction de la révision des lois participe aux diverses consultations avec le milieu qu'un tel projet nécessite. De même, elle est responsable de la diffusion de l'information juridique concernant les divers projets de lois dont elle a la responsabilité. De la même manière, elle collabore et apporte son expertise auprès des autres directions et assure une représentation adéquate de ses activités à l'extérieur du Ministère.

Lorsque les travaux seront terminés, le *Code des municipalités du Québec* comprendra six tomes. Jusqu'à présent les quatre premiers ont été touchés.

Le tome I concerne les élections et les référendums dans les municipalités. La loi sur cette question a été adoptée par l'Assemblée nationale le 23 juin 1987. Celle-ci est en vigueur dans toutes les municipalités du Québec depuis le 1er janvier 1988 ; environ 115 municipalités tiendront des élections à l'automne 1988 selon ce nouveau régime.

Le tome II traite de l'organisation du territoire (constitution, regroupement, annexion). L'avant-projet de loi sur le sujet a été déposé le 19 juin 1987, suivi à l'automne d'une commission parlementaire consultative. À la suite des suggestions du milieu, une nouvelle version a été rédigée. Ce projet de loi (P.L. 7) doit être présenté à l'Assemblée nationale en vue de son adoption, avant la fin de la session printanière 1988.

Le tome III porte sur l'organisation administrative municipale. La première tranche du document d'orientation dont voici les grandes lignes sera publiée sous peu.

Une partie importante du document est consacrée au fonctionnement du conseil municipal ainsi qu'aux règles relatives aux séances du conseil. Les pouvoirs généraux d'une municipalité en matière d'acquisition, d'aliénation et de location, sont traités dans un autre chapitre ; certaines modalités particulières d'exercice de ces pouvoirs comme les soumissions publiques et les regroupements d'achats font l'objet de recommandations dans un chapitre distinct. Un dernier chapitre précise les règles qui doivent régir la fonction publique municipale.

Toutes ces matières seront soumises aux représentants du milieu municipal, qui seront appelés à commenter les propositions du Ministère. Cette étape franchie, la deuxième tranche du document d'orientation sera alors rédigée.

Les travaux préparatoires du tome IV sont en cours. Des groupes de travail au sein du Ministère examinent les attributions des municipalités en matière d'évaluation, d'imposition, de perception et de recouvrement de taxes, de même qu'en matière de finan-

cement municipal, de budget et de contrôle du budget. Ces groupes de travail ont comme mandat de produire un rapport préliminaire sur chacune de ces questions afin de bien cerner la problématique en matière de finance et de fiscalité municipale.

Législation

Au cours de l'exercice, le Ministère a préparé un certain nombre de lois publiques et a travaillé à des projets de réglementation. Il a collaboré avec d'autres ministères à la rédaction de lois publiques et a analysé et commenté certains de leurs projets de lois. Enfin, il a participé à divers groupes de travail intraministériels ou interministériels.

Lois publiques principalement préparées par le « Service de la législation »

- Projet de loi 16 de 1987 : « Loi relative à diverses mesures à caractère financier concernant les municipalités » (1987, chapitre 42), sanctionnée le 23 juin 1987.
- Projet de loi 43 de 1987 : « Loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme » (1987, chapitre 53), sanctionnée le 23 juin 1987.
- Projet de loi 69 de 1987 : « Loi modifiant la Loi sur les villages nordiques et l'Administration régionale Kativik » (1987, chapitre 91), sanctionnée le 18 décembre 1987.
- Projet de loi 72 de 1987 : « Loi modifiant de nouveau la Loi sur la Commission municipale » (1987, chapitre 93), sanctionnée le 18 décembre 1987.
- Projet de loi 79 de 1987 : « Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités » (1987, chapitre 100), sanctionnée le 18 décembre 1987.
- Projet de loi 82 de 1987 : « Loi modifiant la Loi sur la fiscalité municipale et la Loi concernant les droits sur les divertissements en matière de taxes municipales » (1987, chapitre 69), sanctionnée le 14 décembre 1987.
- Projet de loi 96 de 1987 : « Loi modifiant de nouveau la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et la Loi sur la Commission municipale concernant la délimitation des districts électoraux municipaux », non adoptée avant le 1er avril 1988.
- Projet de loi 100 de 1987 : « Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités » (1987, chapitre 57), sanctionnée le 23 juin 1987.
- Projet de loi 111 de 1987 : « Loi modifiant la Loi sur la Communauté urbaine de Québec » (1987, chapitre 108), sanctionnée le 18 décembre 1987.
- Éventuel projet de loi modifiant la Loi sur la fiscalité municipale concernant les fermes et les terrains de golf, non présenté avant le 1er avril 1988.
- Éventuel projet de loi modifiant la Loi sur la Communauté urbaine de Québec concernant l'assainissement des eaux de Saint-Dunstan-du-Lac-Beauport, non présenté avant le 1er avril 1988.
- Éventuel projet de loi sur la rémunération des élus municipaux, non présenté avant le 1er avril 1988.
- Éventuel projet de loi sur l'aide municipale au développement économique, non présenté avant le 1er avril 1988.
- Éventuel projet de loi sur la restructuration municipale de la Basse-Côte-Nord, non présenté avant le 1er avril 1988.

Loi de député principalement préparée par le « Service de la législation »

Projet de loi 193 de 1987 : « Loi sur le redressement des limites territoriales de la municipalité de la paroisse de Sainte-Angèle » (1987, chapitre 131), sanctionnée le 18 décembre 1987.

Lois publiques principalement préparées par d'autres personnes sous la supervision ou avec l'assistance du « Service de la législation »

- Éventuel projet de loi sur l'organisation territoriale municipale, non présenté avant le 1er avril 1988 (préparé par le Service de la révision des lois municipales, supervisé par le « Service de la législation »).
- Projet de loi 88 de 1987 : « Loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Loi sur les cités et villes et le Code municipal du Québec » (1987, chapitre 102), sanctionnée le 18 décembre 1987 (préparée par le Bureau des sous-ministres, commentée par le « Service de la législation »).
- Projet de loi 87 de 1987 : « Loi modifiant la Loi sur la Régie du logement et le Code civil » (1987, chapitre 77), sanctionnée le 17 décembre 1987 (préparée par la Régie du logement, commentée par le « Service de la législation » quant aux dispositions donnant des pouvoirs aux municipalités).

Lois privées partiellement rédigées par le « Service de la législation »

- Projet de loi 249 de 1987 : « Loi modifiant la charte de la ville de Laval » (1987, chapitre 113), sanctionnée le 18 décembre 1987 (article 12).

— Projet de loi 250 de 1987 : « Loi modifiant la charte de la ville de Québec » (1987, chapitre 114), sanctionnée le 18 décembre 1987 (article 10).

Règlements principalement préparés par le « Service de la législation »

— Règlement modifiant le Règlement sur la participation gouvernementale au financement des corporations municipales, non adopté avant le 1er avril 1988.

— Règlement modifiant le Règlement sur la répartition entre les corporations municipales des revenus provenant de l'application de l'article 221 de la Loi sur la fiscalité municipale, non adopté avant le 1er avril 1988.

— Règlement modifiant le Règlement sur le versement de la somme d'argent exigible lors du dépôt d'une plainte au Bureau de révision de l'évaluation foncière du Québec, non adopté avant le 1er avril 1988.

— Règlement modifiant le Règlement sur la forme et le contenu du rôle d'évaluation foncière, le processus de sa confection et de sa tenue à jour et la continuité des rôles successifs, non adopté avant le 1er avril 1988.

— Règlement modifiant le Règlement sur la forme ou le contenu minimal de divers documents relatifs à l'évaluation et à la fiscalité municipales, non adopté avant le 1er avril 1988.

— Règlement modifiant le Règlement sur les règles permettant de déterminer à quelle proportion médiane de la valeur foncière réelle des unités d'évaluation correspondent les valeurs inscrites au rôle d'évaluation, non adopté avant le 1er avril 1988.

— Règlement sur les modèles de bulletins de vote et la forme du gabarit lors d'élections et de référendums municipaux, non adopté avant le 1er avril 1988.

Travail d'analyse et de commentaires par le « Service de la législation » sur les projets de loi ou de règlement des autres ministères

— Projet de loi 54 de 1987 : « Loi sur le registre des associations et entreprises », non adoptée avant le 1er avril 1988.

— Projet de loi 106 de 1987 : « Loi sur les élections scolaires », non adoptée avant le 1er avril 1988.

— Projet de loi 107 de 1987 : « Loi sur l'instruction publique », non adoptée avant le 1er avril 1988.

— Projet de loi 110 de 1987 : « Loi sur la Régie des télécommunications », non adoptée avant le 1er avril 1988.

— Projet de loi 5 de 1988 : « Loi modifiant la Loi sur les mines », non adoptée avant le 1er avril 1988.

— Projet de loi 15 de 1988 : « Loi modifiant la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune concernant les habitats fauniques », non adoptée avant le 1er avril 1988.

— Avant-projet de loi sur l'organisation policière.

— Avant-projet de loi sur la réforme du Code civil du Québec en matière de droit des obligations.

— Éventuel projet de loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le transport par autobus, non présenté avant le 1er avril 1988.

— Éventuel projet de loi sur l'aide aux victimes d'actes criminels, non présenté avant le 1er avril 1988.

— Politique de protection des milieux riverains.

— Rapport sur les tribunaux administratifs.

— Rapport sur la mise en oeuvre de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Documents de vulgarisation des lois préparés avec la collaboration du « Service de la législation »

— Plaquette « Le règlement d'emprunt ».

— Éventuel Guide électoral, non publié avant le 1er avril 1988.

— Éventuel Guide relatif à l'adoption et à la mise en vigueur des règlements d'urbanisme, non publié avant le 1er avril 1988.

Participation du « Service de la législation » à divers groupes de travail intraministériels ou interministériels

— Réforme de l'organisation administrative et du fonctionnement des municipalités.

— Réforme des finances et de la fiscalité des municipalités.

Recherche et politiques

Au cours de l'exercice 1987-1988, la Direction de la recherche et des politiques a traité des dossiers dans plusieurs domaines, dont l'avenir des municipalités régionales de comté, qui a fait l'objet d'Assises Québec-Municipalités, la fiscalité municipale, la gestion municipale, la sécurité publique et la coopération internationale. Outre la préparation d'analyses et d'avis sur différentes questions, plusieurs travaux ont exigé une collaboration soutenue à certains comités interministériels et intraministériels.

Institutions municipales

Avenir des municipalités régionales de comté

Les Assises Québec-Municipalités, tenues les 5 et 6 août 1987 à Québec, ont largement porté sur les modifications à apporter au fonctionnement des municipalités régionales de comté. La Direction, qui était chargée de ce dossier, a coordonné l'ensemble des travaux ayant conduit aux propositions discutées lors des Assises et à la préparation du projet de loi 88 en décembre 1987.

Recommandations du rapport de la Commission d'étude sur la ville de Québec

La Direction a étudié le mode de représentation et le processus décisionnel au sein du Conseil et du Comité exécutif de la Communauté urbaine de Québec. Après consultation auprès des intervenants du milieu, la démarche a donné lieu à des modifications à la Loi sur la Communauté urbaine de Québec qui, désormais, assujettit davantage la représentation des municipalités au sein du Conseil à l'importance des populations de chacune des municipalités.

Par ailleurs, le rapport de la Commission d'étude sur la ville de Québec ainsi que les rapports de groupes de députés provinciaux et fédéraux de la région de Québec proposaient la création d'un organisme unique de promotion nationale et internationale des intérêts économiques de la région métropolitaine de Québec et le transfert de la responsabilité du développement économique de la Communauté urbaine de Québec aux municipalités. La Direction, en collaboration avec le ministère de l'Industrie et du Commerce, a examiné les différentes formes constitutives que pourrait prendre l'organisme. Un projet de loi a été élaboré; il prévoit la création de l'organisme, l'abrogation de la compétence de la Communauté en matière de gestion de parcs industriels, la remise de cette compétence aux municipalités de son territoire et finalement, la rétrocession des parcs industriels appartenant actuellement à la Communauté aux municipalités de Beauport et de Saint-Augustin-de-Desmaures.

Communauté régionale de l'Outaouais

Une étude portant sur les structures municipales dans l'Outaouais québécois a été réalisée au sein de la Direction au cours de la dernière année. Cette démarche s'inscrit dans le cadre des discussions engagées depuis quelques années dans l'Outaouais au sujet du rôle, du fonctionnement et de l'avenir de la structure supramunicipale régionale mise en place en 1970. Le rapport propose un certain nombre d'hypothèses entraînant une transformation des structures actuelles.

Le document a déjà fait l'objet d'une diffusion parmi les intervenants régionaux concernés et se veut un outil de réflexion destiné à animer et à élargir le débat en cours plutôt qu'un énoncé de politique envisagée par le ministère des Affaires municipales quant à l'avenir de la Communauté régionale de l'Outaouais.

Schefferville

De par la Loi concernant la ville de Schefferville (juin 1986), le ministre des Affaires municipales est autorisé à acquérir, de gré à gré ou par expropriation, tous les immeubles situés sur le territoire de la ville de Schefferville.

La Direction, de concert avec le Secrétariat du Ministère, a collaboré activement à ce dossier qui implique l'acquisition d'immeubles par le Gouvernement et l'indemnisation de propriétaires et de locataires.

Sécurité publique

Politique en sécurité-incendie

Un projet de politique en sécurité-incendie a été préparé par la Direction en étroite collaboration avec la Direction générale de la prévention des incendies. L'étude du projet se poursuit à la lumière des orientations qui seront prises par la direction du Ministère.

Fiscalité et économie

Fiscalité municipale

Les hausses brusques du compte de taxes résultant d'augmentations soudaines de la valeur foncière des propriétés ont suscité dans plusieurs municipalités urbaines de vives insatisfactions de la part des élues et élus municipaux et des contribuables.

Le comité technique sur la fiscalité municipale qui avait mis fin à ses activités en 1985 a été rappelé. Ce comité est constitué de représentants du ministère des Affaires municipales et des unions de municipalités. La Direction assume le secrétariat de ce comité et, à ce titre, elle coordonne les travaux effectués par le Ministère en matière de fiscalité municipale.

En plus d'effectuer ce travail de coordination, la Direction a mené des recherches sur les hausses brusques du compte de taxes, la taxe d'affaires et l'évaluation foncière. Elle a participé à la conception et à la vulgarisation des mesures mises de l'avant par le Gouvernement pour atténuer le problème des hausses brusques du compte de taxes (plafonnement de l'évaluation foncière aux fins d'imposition et étalement d'une partie de la hausse de taxes). La Direction a en outre analysé les jugements rendus par le

Bureau de révision de l'évaluation foncière de Québec afin de mieux connaître les arguments les plus souvent invoqués par les parties.

Enfin, lors des négociations sur le libre-échange, le Secrétariat au développement économique a formé un groupe de travail sur la libéralisation des marchés publics. La Direction a participé aux travaux du groupe en essayant de mesurer l'impact du libre-échange sur les municipalités. À la suite des négociations, les achats des municipalités n'ont pas été intégrés à l'accord intervenu.

Tarification des services municipaux

La Direction participe, dans le cadre de l'évaluation de la réforme sur la fiscalité, au sous-comité technique sur la tarification. Le sous-comité conclut qu'il faut encourager les municipalités à se prévaloir du mode de taxation que constitue la tarification. Pour cela, le sous-comité propose d'éliminer les contraintes légales afin de permettre aux municipalités d'utiliser pleinement ce mode de financement si tel est leur désir et de respecter l'autonomie locale dans le choix des services à tarifer de même que dans les modalités de tarification à utiliser.

Taxe d'affaires

Un sous-comité a été formé afin d'étudier l'hypothèse de l'abandon du régime actuel de la taxe d'affaires afin de le remplacer par un nouveau régime plus avantageux. Le sous-comité était formé de représentants du Ministère et du milieu municipal.

La Direction a assumé la coordination des travaux en plus de réaliser des études et des recherches. Suite aux travaux réalisés, le groupe a effectué des recommandations à court et à moyen terme visant entre autres la reconduction du régime actuel pour une année supplémentaire et la mise en place d'un nouveau régime par la suite.

Tarif d'honoraires des officiers et officières d'élections municipaux

En collaboration avec la Direction de la législation du Ministère et le Bureau du directeur général des élections, la Direction a procédé à l'établissement des nouveaux tarifs d'honoraires des officiers et officières d'élection afin de tenir compte des hausses du coût de la vie au cours des dernières années et des modifications apportées tout récemment par la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Rémunération des élues et élus municipaux

À la lumière des recommandations du Comité d'étude extra-parlementaire sur la rémunération et les allocations de dépenses des membres de l'Assemblée nationale, la Direction a travaillé à modifier les propositions du Ministère concernant la révision du régime de rémunération des élues et élus locaux. Plusieurs documents ont été préparés aux fins des discussions sur cette question à la table Québec-Municipalités. Un projet de loi à ce sujet devrait être adopté en juin 1988.

Assurances générales des municipalités

Après avoir préparé le devis pour l'octroi du contrat pour une étude de faisabilité de mécanismes d'assurances générales pour les municipalités du Québec, la Direction a assuré les contacts entre les consultants et les commanditaires pour la réalisation de l'étude. Après la remise du rapport par les consultants, la Direction a procédé à l'analyse des recommandations en examinant les possibilités d'y donner suite.

Régime de retraite des maires et conseillères et conseillers municipaux

Suite à la remise du rapport du Comité d'étude extra-parlementaire sur les régimes de pension des membres de l'Assemblée nationale, la Direction a procédé à l'analyse de ce rapport afin d'en faire ressortir les éléments qui pourraient servir de sources d'inspiration pour l'élaboration d'un nouveau régime de retraite pour les maires et les mairesses et les conseillères et conseillers municipaux. Les propositions soumises à la table Québec-Municipalités ont été modifiées en conséquence, la consultation devant se poursuivre en vue du dépôt d'un projet de loi à l'automne 1988.

Gestion municipale

Soutien technique à l'informatisation municipale

Afin d'aider particulièrement les petites municipalités dans leur démarche d'informatisation, la Direction a produit un document intitulé « L'acquisition d'un micro-ordinateur dans les petites municipalités : éléments de réflexion ». Ce document a récemment servi de référence à la publication par l'Union des municipalités régionales de comté et des municipalités locales du Québec (UMRCQ) d'un guide sur l'informatique municipale. Dans la poursuite de ses efforts sur la gestion de l'information reliée au territoire, un document audio-visuel intitulé « Connaissez-vous SIRS ? » vient seconder des publications antérieures de la Direction. Le sigle SIRS désigne un système d'information à référence spatiale.

La Direction a reçu le mandat d'animer un comité consultatif sur l'informatisation municipale. Ce comité a pour objectifs de permettre une plus grande diffusion des expériences du milieu municipal en matière de gestion assistée par ordinateur, d'harmoniser les applications informatiques dans le secteur municipal et finalement de favoriser une meilleure coordination

des actions gouvernementales et municipales sur le plan des échanges d'informations supportés par ordinateur.

La collaboration du Département de génie civil de l'École polytechnique de Montréal a, en outre, permis d'amorcer des actions qui permettront aux ingénieures et ingénieurs municipaux et aux techniciens et techniciennes en travaux publics de mieux utiliser l'informatique.

Développement de l'informatique comme support à la gestion municipale

La Direction a continué d'assurer le suivi de la réalisation des expériences pilotes en matière d'applications du concept de système d'information à référence spatiale (SIRS), projets qui sont financés en collaboration par les ministères québécois et fédéral des Communications et le ministère fédéral de l'Expansion économique régionale. Les principales applications en développement concernent l'entretien des infrastructures, la conception et l'aménagement des ouvrages, la gestion de la réglementation, la gestion du rôle d'évaluation et la protection-incendie. Les municipalités qui participent à ces projets sont LaSalle, Granby, Saint-Hyacinthe, Cap-Rouge, Sherbrooke, Dorval et la Communauté régionale de l'Outaouais (CRO).

D'autres municipalités s'ajouteront à ce premier noyau tout en perfectionnant, grâce à la collaboration de l'entreprise privée, ces premiers modules d'application.

En matière de réforme cadastrale, la Direction de la recherche et des politiques maintient son rôle de liaison avec les ministères de la Justice et de l'Énergie et des Ressources afin d'améliorer la coordination des opérations avec les municipalités. Jusqu'ici plus de 300 municipalités dont 17 MRC se sont inscrites au programme de la réforme cadastrale.

Des efforts ont été consentis par le Ministère pour participer à l'organisation d'un congrès international sur la géomatique appliquée à la gestion du territoire et des infrastructures urbaines. Ce congrès, sous la responsabilité de l'Association canadienne des sciences géodésiques et cartographiques, a eu lieu à Montréal en novembre 1987 et a réuni près de 700 personnes.

Cueillette des renseignements statistiques

L'informatique municipale se faisant de plus en plus présente au niveau local, la Direction a supervisé conjointement avec le ministère de l'Industrie et du Commerce une enquête sur la demande de logiciels en milieu municipal ; les résultats de l'enquête serviront à dresser un portrait de l'état de l'informatisation des municipalités du Québec et à évaluer le marché potentiel que représentent les municipalités québécoises pour l'industrie du logiciel (document à paraître à l'automne 1988).

Comme à chaque année et ce depuis 1981, la Direction recueille et traite informatiquement les résultats électoraux municipaux. Ces renseignements sont utilisés dans le suivi de certains aspects de la démocratie municipale et dans l'étude du profil des élus et élues de façon à mieux adapter le contenu des cours de formation donnés par le Ministère aux personnes nouvellement élues.

Concertation et coopération

La table Québec-Municipalités (TQM)

Outre les nombreux avis ou analyses que la Direction est amenée à produire pour les participants de la table Québec-Municipalités, la Direction assiste le secrétaire du Ministère dans la préparation et le suivi des réunions de cette dernière.

Assises Québec-Municipalités

Avec la tenue des Assises Québec-Municipalités, les 5 et 6 août 1987 à Québec, la Direction a dû voir à la préparation des résultats des travaux sur l'avenir des municipalités régionales de comté et à l'élaboration d'un rapport du comité technique sur la fiscalité municipale. La Direction s'est également occupée en grande partie de l'organisation de cet événement auquel ont assisté près de 300 personnes représentant les unions de municipalités et le ministère des Affaires municipales.

Sécurité des personnes à mobilité réduite

La Direction a participé à un comité dirigé par l'Office des personnes handicapées et regroupant le ministère du Travail, l'Association des propriétaires du Québec, la Confédération des organismes provinciaux pour les personnes handicapées (COPHAN) et le ministère des Affaires municipales afin de mettre en lumière les problèmes généraux liés à la sécurité physique des personnes handicapées. Le comité a entrepris une consultation auprès des différents intervenants afin de faire l'inventaire des difficultés et de trouver les éléments de solution relativement à la sécurité en milieu résidentiel régulier des personnes handicapées.

Comité du suivi du Sommet québécois sur le loisir

Un membre de la Direction a été nommé afin de représenter le Ministère auprès du Comité de suivi qui a été créé à la suite du Sommet québécois sur le loisir les 5, 6 et 7 mars 1987 à Montréal. Cette personne a présidé le groupe de travail sur les équipements de

loisir et est également membre du groupe de travail sur la concertation scolaire-municipale ; membre du groupe de travail sur les relations municipalités-associations de loisir et membre du groupe de travail qui sera formé pour identifier les problèmes issus des lois municipales en matière de loisir.

Conférence annuelle des ministres des Affaires municipales

La Direction s'est vu confier comme par les années passées la préparation de la documentation mise à la disposition de la délégation québécoise à la conférence des ministres des Affaires municipales qui s'est déroulée du 11 au 14 août 1987 à Niagara-on-the-Lake en Ontario. Les documents rappellent les principales activités du gouvernement québécois dans le secteur municipal et abordent notamment les questions de la fiscalité des municipalités, de l'aménagement du territoire et du financement des infrastructures.

Activités conseil

La Direction a participé à plusieurs activités de consultation qui ont permis d'élaborer des avis sur différents sujets touchant les municipalités.

Mentionnons notamment : les projets de règlement concernant la construction et la sécurité présentés par le ministère du Travail ; une étude sur la juridiction de la Régie des services publics dans le domaine municipal ; le programme de travail du Secrétariat à l'aménagement et à la décentralisation en matière de décentralisation ; le redécoupage des régions administratives ; l'élaboration d'une politique de subventions aux associations du secteur municipal ; le document d'orientation de la Société de développement de la Baie-James ; le Sommet québécois sur la faune.

Il y a également lieu de souligner la contribution de la Direction à l'élaboration de nombreux avis et commentaires en matière d'environnement, compte tenu des multiples incidences de ce domaine sur les municipalités. Citons entre autres: les recommandantions du Groupe national de travail sur l'environnement et l'économie ; la politique d'utilisation des pesticides en milieu forestier ; la politique de réduction des rejets industriels ; le projet de loi sur les pesticides ; le rapport de consultation sur la privatisation des équipements d'assainissement des eaux ; le projet de politique de recherche-développement en environnement. La Direction a également participé à des groupes de travail, dont celui sur les mesures à prendre pour favoriser l'acceptation des lieux d'enfouissement sanitaire et le Comité permanent pour le développement de la récupération et du recyclage.

Coopération internationale

La Direction a réalisé deux des projets de coopération inclus dans la programmation 1987-1988 du Ministère. Un professeur de l'École polytechnique de Montréal a ainsi participé à Blois en France au 12e Symposium européen sur les systèmes d'information urbaine, et deux représentants de la Direction à une mission en France sur les technologies nouvelles appliquées à la gestion municipale.

La Direction a collaboré étroitement avec le ministère du Commerce extérieur et du Développement technologique à l'organisation d'un colloque international de l'Association canadienne des sciences géodésiques portant sur les applications de la géomatique à la gestion municipale. Elle a, de plus, participé à l'organisation d'un colloque sur la gestion de l'information municipale de l'Association des maires et responsables des capitales et métropoles partiellement ou entièrement francophones (AIMF). La Direction a aussi accueilli et organisé des rencontres au Ministère pour des étudiants de l'École nationale d'administration de France, des élues et élus municipaux du Mexique et des fonctionnaires municipaux de Suisse, du Zaïre et de la Chine populaire.

Par ailleurs, un membre de la Direction a présenté en octobre 1987 une conférence sur l'expérience québécoise en matière de systèmes d'information à référence spatiale, dans le cadre d'un congrès latino-américain sur la gestion du territoire à Mar del Plata en Argentine.

Finalement, la Direction a coordonné la préparation des projets de coopération internationale du Ministère pour l'année 1988-1989.

Centre de documentation du Ministère

Au cours de la dernière année, le centre de documentation a continué à parfaire sa spécialisation tout en assurant aux fonctionnaires du Ministère un support documentaire et technique.

Le nombre de documents, de volumes et de périodiques prêtés a considérablement augmenté, soit environ de 10 %, par rapport à l'année précédente. Grâce au réseau des bibliothèques gouvernementales dont il fait partie, le centre de documentation prête de plus en plus de documents à l'extérieur du Ministère. Enfin, l'acquisition d'un lecteur-reproducteur pour microfiches diversifie les opérations et permet d'offrir un meilleur service aux usagers.

Gestion

En vue de fournir à l'ensemble des gestionnaires des outils leur permettant une gestion rationnelle de

leurs ressources de moins en moins nombreuses, le Service du budget a élaboré un rapport mensuel de suivi du budget des occasionnels et occasionnelles.

De plus, le Service du budget a continué l'opération entreprise durant l'exercice 1986-1987, qui consiste à informatiser le suivi des dépenses des divers programmes du Ministère.

Enfin, des échanges de plus en plus nombreux entre les agents et agentes de gestion financière et les répondants des diverses unités administratives ont eu lieu et ont permis une contribution évidente dans l'atteinte de certains objectifs du Ministère.

Le Service des ressources humaines en plus de maintenir les services déjà offerts à sa clientèle, visait trois objectifs plus spécifiques :

— exercice d'une plus grande influence auprès de ses gestionnaires-clients dans l'optique d'une prise en charge de la gestion par les gestionnaires eux-mêmes et d'une gestion plus humaine de la ressource humaine ;

— souci constant du service à la clientèle ;

— excellence dans l'exercice de ses responsablités.

Ces objectifs ont été particulièrement traduits dans les contributions suivantes :

— révision des systèmes d'horaire de travail dans l'ensemble du Ministère ;

— mise en place d'une politique ministérielle de protection des non-fumeurs ;

— révision des programmes ministériels d'indemnisation des départs volontaires ;

— proposition d'un plan de délégation favorisant une responsabilisation accrue des gestionnaires ;

— organisation de sessions internes : préparation aux concours et conférences thématiques sur des dossiers ministériels majeurs, rencontre ministérielle du personnel d'encadrement ;

— formation sur les nouvelles conventions collectives ;

— mise sur pied d'un comité social afin d'améliorer le climat de travail ;

— amélioration des outils informatiques ;

— participation au comité sur la condition féminine ;

— expertise sur le niveau de complexité supérieur des emplois professionnels.

Comme par le passé, un grand nombre de dossiers ont été traités au Service des ressources matérielles où 6 493 demandes de biens et services dont 2 533 réquisitions pour fournitures et articles de bureaux ont été transmises par les unités administratives. De plus, 4 930 réquisitions pour des travaux de reprographie ont reçu un traitement interne tandis que 495 ont été acheminées vers d'autres ateliers.

Par ailleurs, tout le personnel logé au 20, avenue Chauveau a été relocalisé (environ 500 personnes) en raison de la réfection des systèmes de ventilation et de chauffage. Le support logistique a été assuré à 22 reprises lors de la participation du Ministère à des congrès, colloques, expositions, etc. La coordination a été également assurée par ce Service pour le changement du nouveau système téléphonique. De plus, 7 913 nouveaux dossiers ont été ouverts et 8 033 autres ont été indexés à la Division de la gestion des documents.

La division du courrier et messagerie a traité environ 600 000 pièces de courrier au cours de l'année. Elle a effectué les messageries urgentes et fait la réception des marchandises du Ministère. Au cours de l'année, environ 120 expéditions massives ont été faites au 1 100 municipalités du Québec.

Enfin, le Service des systèmes a réalisé plusieurs activités durant l'année financière 1987-1988 dans les domaines suivants :

— développement des systèmes ;

— entretien de systèmes ;

— saisie de données ;

— exploitation de systèmes ;

— formation.

Les rapports d'activité du Service des systèmes montrent que 136 mois-personnes ont été consacrés aux activités de développement et d'entretien de systèmes dans des proportions de 48 et 52 %. Le volume de saisie de données a nécessité 55 mois-personnes et une dépense contractuelle de 18 523,00 $.

Le Service des systèmes a maintenu durant l'exercice 30 systèmes informatiques orientés vers les besoins des usagers. Fait significatif, le plan directeur de l'activité des systèmes a été actualisé puis présenté au Conseil du trésor en décembre 1987. Cette nouvelle version propose que la réalisation du plan directeur s'étale sur une période de trois années, la première étant l'exercice 1988-1989.

Communications

La Direction des communications est responsable des activités d'information, d'édition, de représentation, de production audiovisuelle, de promotion et de rétroinformation du Ministère. À ce titre, elle planifie et elle programme l'ensemble des activités de communication du Ministère, voit à leur réalisation en assurant la production de différents moyens de communication et, enfin, assure la supervision des ressources tant humaines que budgétaires qui y sont affectées.

Programmation des activités de communication

Chaque année, la Direction des communications, à la suite d'une cueillette d'information effectuée auprès des autres directions du Ministère, décide des projets qui nécessiteront des activités de communication, et ce, en accord avec les priorités ministérielles. Cet exercice donne lieu à la production de la programmation annuelle.

Puis, pour chacune des activités identifiées à la programmation, la Direction élabore un plan de communication dans lequel elle définit la problématique, les clientèles, les objectifs et les stratégies de communication, de même qu'elle choisit les moyens à développer, évalue les coûts de production et, enfin, identifie des sources de rétroinformation. La Direction s'assure également de la compatibilité et de la complémentarité de l'ensemble de ces activités afin que l'image du Ministère soit cohérente.

Information

En plus de l'application de la politique d'information du Ministère, de la politique d'accueil et de renseignements et la rédaction de communiqués de presse, la principale activité pour cette année fut sans contredit l'organisation de rencontres auprès des journalistes de toutes les régions du Québec afin de les initier au domaine municipal.

C'est à la suite d'interventions de divers représentants et représentantes des médias que le ministère des Affaires municipales a été amené à s'engager dans l'organisation d'une tournée d'information sur le milieu municipal au Québec (présentation générale et portrait régional), le fonctionnement du conseil municipal, la municipalité: son encadrement légal, l'accès à l'information municipale. Un projet-pilote a alors été préparé par la Direction des communications et le Service de la formation et a été présenté à la Fédération professionnelle des journalistes du Québec. Après entente entre ces intervenants, les séances d'information ont pris place et au-delà de 235 journalistes de 14 régions ou sous-régions du Québec ont répondu à l'invitation qui leur a été lancée. Cette tournée a connu un franc succès, à preuve le résultat d'un sondage effectué auprès des participants et participantes, qui rend compte d'un taux de satisfaction de 84 % au sujet de la séance et de 90 % au sujet de la documentation distribuée.

Par ailleurs, un projet de politique en matière de commandite et de sollicitation ministérielles établissant des principes et des procédures de gestion de ces domaines, a été élaboré par la Direction des communications et a reçu l'approbation des autorités du Ministère.

Enfin, des procédures concernant les demandes d'information de journalistes ont été mises au point et sont en application au Ministère.

Édition

Les activités d'édition se partagent en deux grandes catégories ; d'une part, les brochures et volumes édités et produits par la Direction des communications au nombre de 24, puis les brochures et volumes au nombre de 5 édités par le ministère des Communications ; par ailleurs, 64 dossiers concernant soit la production de dépliants, d'affiches, de formulaires, la fabrication de plaques décoratives, collants ou macarons ont été menés à terme. D'autre part, la Direction des communications est responsable de la publication de trois périodiques soit l'*Approche*, bulletin publié à l'intention du personnel du Ministère ; le *Muni-Express*, bulletin publié douze fois par an à l'intention des administrations municipales et traitant de divers sujets touchant le Ministère lui-même ou d'autres ministères et organismes gouvernementaux ; *Municipalité*, magazine officiel du Ministère publié neuf fois par an à l'intention des élus et élues, du personnel de l'administration et des fonctionnaires municipaux. Enfin, la Direction coordonne la cueillette d'information, la compilation, l'édition et la production du *Répertoire des municipalités du Québec*.

Représentation

La participation du Ministère à onze activités de représentation telles que des salons, congrès, expositions, a été coordonnée par la Direction des communications. Parmi les plus importantes, mentionnons les congrès de l'Union des municipalités du Québec, de l'Union des municipalités régionales de comté et des municipalités locales du Québec, de la Corporation des secrétaires municipaux du Québec et enfin de la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec.

Audiovisuel

La Direction des communications a à nouveau eu recours à l'audiovisuel pour promouvoir la Semaine de la municipalité, 2e édition, qui s'est tenue du 6 au 12 juin 1988. À cette fin, elle a donc conçu et produit pour les médias électroniques un message en version française et anglaise. Par ailleurs, la Direction a produit plusieurs bandes vidéo, notamment sur les assemblées délibérantes des conseils municipaux avec la Direction générale des relations avec les municipalités, sur la démarche à suivre dans l'élaboration et l'adoption des règlements d'urbanisme avec la Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, sur le système d'information à référence spa-

tiale avec la Direction de la recherche et des politiques. Enfin, une seconde bande vidéo a été produite conjointement avec la Direction générale de la prévention des incendies afin d'inculquer aux jeunes du premier cycle du primaire des comportements à adopter en cas d'incendie. Le document est le deuxième d'une série de trois.

Promotion

La Direction des communications a mené cette année deux campagnes d'information importantes ; la première, sur la Semaine de la municipalité 1987, a été destinée aux citoyens et aux citoyennes et la Direction y a joué un rôle majeur tant au niveau de la planification, de la coordination que du financement ; la seconde, sur la prévention des incendies, a été préparée à l'intention des élues et élus municipaux, des associations, des organismes reliés à la sécurité-incendie et des enfants.

Rétroinformation

Enfin, la Direction des communications a procédé au repérage d'articles et de commentaires en vue du montage des revues de presse de même qu'à la compilation et la diffusion de données statistiques sur les élections municipales pour le bénéfice des unités administratives du Ministère et de certains autres ministères et organismes.

Chapitre 5
Aide institutionnelle et restructuration du territoire

C'est la Direction générale des relations avec les municipalités qui est responsable de la plupart des activités de restructuration du territoire municipal et des activités d'aide institutionnelle. Plus précisément, la Direction générale s'occupe d'organisation municipale, d'administration des affaires municipales en milieux nordique et amérindien, de la formation des élus et élues et des fonctionnaires municipaux. Elle assure la représentation du Ministère dans les diverses régions.

Organisation municipale

Au cours de 1987-1988, le Service de l'organisation municipale a exercé des activités d'assistance technique auprès des municipalités dans l'élaboration de projets de restructuration municipale, en plus d'analyser ceux soumis à l'approbation du Ministère. Ces principales activités ont touché les éléments suivants :

Les regroupements

Les municipalités ont formulé 30 demandes d'assistance technique. Onze projets qui étaient en cours ont été abandonnés et cinq autres ont été complétés pour donner les municipalités suivantes :

- Kamouraska, SD (Kamouraska, VL et Saint-Louis-de-Kamouraska, P)
- Saint-Bernard, SD (Saint-Bernard, VL et P)
- Yamachiche, SD (Yamachiche, VL et Saint-Anne-d'Yamachiche, P)
- Saint-Paulin, SD (Hunterstown, CT et Saint-Paulin VL et P)
- Témiscaming, V (Témiscaming, V et Letang, SD)

De plus, le Service a coordonné le paiement de près de 1 000 000 $ en vertu du programme d'aide financière au regroupement des municipalités (PAFREM).

Les annexions

Le Service a été associé à 85 cas d'annexion dont 28 ont franchi toutes les étapes du processus et 7 ont été abandonnés au cours de l'année.

Les ententes intermunicipales

Dans le cadre de la Loi sur les ententes intermunicipales, le Service a procédé à l'examen de 326 dossiers. Le ministre des Affaires municipales a approuvé 75 ententes dont 5 régies intermunicipales et 18 projets ont été abandonnés durant la démarche.

La constitution de municipalités

Au cours de l'exercice, le Service de l'organisation municipale a étudié deux projets soumis par des groupes de personnes désirant doter leur territoire d'une administration municipale. Aucune municipalité n'a été créée à la suite de ces analyses.

Le changement de dénomination ou de statut

Dans le cadre de cette activité, cinq dossiers obtenaient les autorisations, trois dossiers ont été abandonnés et treize nouvelles demandes étaient inscrites.

Autres activités

Par ailleurs, le Service de l'organisation municipale a réalisé plusieurs travaux et est intervenu dans plusieurs dossiers particuliers :

- recherches historiques pour des municipalités désireuses de connaître l'évolution de leurs structures municipales ;
- projets de restructuration d'un territoire municipal (CRO, Côte-Nord-du-Golfe-Saint-Laurent) ;
- projets de démembrement (Gatineau, Val-des-Monts) ;
- étude sur les annexions réalisées et refusées de 1971 à 1986 ;
- révision des lois municipales se rapportant à l'organisation territoriale et administrative des municipalités ;
- découpage en districts électoraux municipaux ;
- articles pour la revue *Municipalité*.

Affaires nordiques et amérindiennes

Le Service des affaires nordiques et amérindiennes constitue l'interlocuteur privilégié du Ministère auprès des milieux autochtones et nordiques en assumant l'administration de divers programmes d'assistance administrative et financière, d'information et de formation au bénéfice de ces milieux. Les Inuit du Nord-du-Québec constituent la principale clientèle visée actuellement par les services du Ministère.

Assistance administrative et institutionnelle

Divers types d'activités ont été réalisées en 1987-1988 dans le domaine de l'assistance administrative et institutionnelle. En premier lieu, le Ministère a versé à l'Administration régionale Kativik des subventions de l'ordre de 1,5 million de dollars afin que celle-ci procure aux villages nordiques une assistance administrative constante dans les secteurs suivants : la gestion financière, la protection contre l'incendie, le domaine juridique, l'urbanisme, la gestion du matériel, la mécanique spécialisée (machinerie lourde), l'amélioration des infrastructures et l'information.

Le Service a lui-même réalisé des projets destinés à aider les administratrices et administrateurs locaux à mieux connaître leurs responsabilités et à gérer leurs affaires de façon efficace et appropriée. Mentionnons la publication d'un guide administratif destiné aux secrétaires-trésoriers des villages nordiques ainsi que la réalisation de trois guides de formation pour en expliquer le contenu. Également, le Ministère a implanté en 1987 un nouveau système de comptabilité adapté aux besoins des villages nordiques et destiné à assurer une standardisation au niveau des définitions comptables et de la procédure touchant la tenue de livres. D'autre part, les élues et élus municipaux nordiques ont aussi bénéficié de séances d'information qui avaient pour but de leur rappeler les principales tâches et responsabilités reliées à leur fonction. Enfin, le Service a continué à fournir une assistance au village de Kuujjuaq en vue de l'implantation d'un nouveau système de financement caractérisé par la présence d'un mécanisme de participation financière de la population locale aux coûts des services municipaux. Ce système est en vigueur depuis le 1er janvier 1988.

Assistance financière

Le Ministère maintient des programmes de subventions pour le bénéfice des organismes municipaux nordiques afin de les aider à se doter des infrastructures et équipements communautaires et à fournir les services municipaux essentiels. Les services couverts par ces programmes se rattachent à l'hygiène communautaire, soit l'approvisionnement en eau, la cueillette et l'élimination des déchets et des eaux usées ; il concernent également la voirie locale, l'entretien des bâtiments et des véhicules municipaux et l'administration.

Dans le domaine de l'infrastructure municipale, le Gouvernement a approuvé en 1987-1988 des projets nécessitant des emprunts de 4 001 400 $ et touchant principalement :

— l'acquisition par différents villages de cinq camions-compacteurs à déchets, de quatre camions à benne, de trois camions à incendie et, enfin, une unité de chacun des équipements suivants : chargeur, camion à eau et camion-égouts ;
— la confection de plans et devis pour la construction de garages à Aupaluk et Quaqtaq ;
— la production de matériel granulaire pour la construction de routes à Inukjuak, Salluit et Tasiujaq ;
— la construction d'un bureau municipal à Akulivik et le parachèvement d'un poste d'approvisionnement en eau à Kangiqsualujjuaq.

Voici l'état général des subventions versées en 1987-1988 par le Service :

— 2 841 336 $ pour le fonctionnement de l'Administration régionale Kativik ;
— 6 095 207 $ pour la distribution des services municipaux dans les 14 villages nordiques ;
— 2 521 558 $ pour le remboursement des emprunts contractés dans le cadre du programme d'amélioration des infrastructures en milieu nordique ;
— 60 403 $ pour la location des terrains par les organismes gouvernementaux et paragouvernementaux.

Représentation du Ministère auprès du SAA

Le Service a représenté le Ministère auprès du Secrétariat des affaires autochtones (SAA), afin de participer à l'élaboration et à la mise en application de politiques adéquates et concertées visant les clientèles nordiques et autochtones. Le Service a de plus participé à l'étude et à l'application de diverses dispositions contenues dans les conventions signées avec les autochtones.

S'ajoutant à la réunion mensuelle des coordonnateurs ministériels et à celle de la table Développement communautaire, qui sont des activités permanentes, les dossiers suivants ont retenu plus particulièrement l'attention en 1987-1988 :

— la définition d'une position interministérielle à l'égard d'une demande formulée par l'Administration régionale Kativik en ce qui touche un financement unique pour cet organisme ;
— la participation du Ministère au comité de coordination concernant les négociations avec les Attikameks-Montagnais ;
— la participation à un comité interministériel chargé de définir une politique gouvernementale concernant l'utilisation du gravier naturel dans les villages nordiques.

Autres activités

Le Service des affaires nordiques et amérindiennes est aussi intervenu de façon importante dans cer-

tains secteurs touchant l'administration municipale nordique et l'organisation administrative en général. Parmi les principales activités, mentionnons l'étude de la situation financière des villages nordiques et l'apport de corrections dans certains cas, l'analyse des demandes d'emprunts temporaires, l'élaboration d'avis particuliers touchant l'application des conventions signées avec les autochtones et enfin, l'étude des modifications législatives touchant les lois municipales s'appliquant dans le Nord québécois.

Bureaux régionaux

Pour remplir ses mandats d'aide et de soutien aux municipalités et de représentation du Ministère en région au cours de l'année 1987-1988, le Service des bureaux régionaux a réalisé des activités d'assistance technique de premier niveau, d'information et de formation de la clientèle ; il a également fait des activités de représentation et de concertation auprès de cette clentèle de même que des activités d'analyse, de documentation et de rétroinformation.

Activités d'assistance technique de premier niveau

L'ensemble des bureaux régionaux ont répondu à près de 30 400 demandes de renseignements provenant en majorité d'appels téléphoniques, ce qui constitue une augmentation de 9 % par rapport à l'année précédente.

Par ailleurs, environ 2 000 personnes se sont présentées dans les différents bureaux pour obtenir des renseignements sur divers aspects de l'administration municipale. Les demandes de renseignements concernaient principalement des sujets tels que l'administration financière, l'aménagement et l'urbanisme, les élections, les référendums, l'aqueduc, les égouts et les programmes d'aide financière.

Une aide technique a été apportée par les bureaux régionaux aux personnes concernées dans le cadre du traitement de dossiers portant particulièrement sur des problèmes d'urbanisme, d'administration financière, des projets de règlement de zonage, d'aqueduc et d'égouts et des cas de litige. Les délégués régionaux ont aussi apporté leur support aux municipalités dans la préparation de leurs dossiers d'organisation municipale. Le délégué régional de la Côte-Nord s'est particulièrement chargé de la concertation interministérielle concernant le projet de restructuration municipale en Basse-Côte-Nord.

Activités d'information

Les délégués régionaux ont participé à environ 85 rencontres avec des conseils municipaux, souvent formés de nouveaux élus ou élues. L'objectif visé était de les informer sur le fonctionnement du conseil, le rôle de chacun des membres, les finances municipales, les projets d'annexion ou de fusion et les élections municipales.

Les bureaux régionaux ont collaboré à une tournée d'information de la Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire. Quelque 65 réunions concernant autant de municipalités régionales de comté ont été tenues pour informer les élus ou élues des municipalités locales des implications du schéma d'aménagement en regard de l'élaboration de leurs plan et règlements d'urbanisme.

D'autre part, quelque 180 réunions d'information régionales ont été organisées et réalisées par les bureaux régionaux à la demande de représentants des municipalités. Ces réunions ont permis de prendre contact avec près de 1 500 personnes du milieu municipal. Lors de ces réunions, les sujets suivants ont été principalement abordés : les élections municipales de 1987, la préparation du budget 1988 et les nouvelles législations municipales, particulièrement celles concernant les élections et les référendums, la fiscalité, les MRC et la Commission municipale du Québec.

De plus, les bureaux régionaux du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine, du Saguenay—Lac-Saint-Jean, de Québec, de l'Estrie, de Montréal et de l'Abitibi-Témiscamingue ont participé à des réunions d'information destinées aux journalistes de leur région.

Enfin, l'avènement de la Semaine de la municipalité en juin 1987 a amené les bureaux régionaux à transmettre des renseignements sur ce sujet aux municipalités et à soutenir plusieurs d'entre elles dans l'organisation et même le déroulement d'événements thématiques.

Activités de formation

Le Service des bureaux régionaux collabore étroitement aux activités de formation organisées par le Service de la formation municipale, particulièrement sur le plan de l'animation. Ainsi, au cours de l'exercice 1987-1988, le Service des bureaux régionaux a contribué à l'animation de 12 séances de formation « Une fois élu/e » s'adressant aux nouveaux élus ou élues des municipalités régies par la Loi sur les cités et villes.

De plus, les délégués régionaux ont collaboré avec le Service de la formation municipale et avec l'UMRCQ à l'organisation des séances de formation « La municipalité : un pouvoir méconnu » s'adressant aux nouveaux élus ou élues des municipalités régies par le Code municipal.

Par ailleurs, le Service a contribué à l'animation d'une dizaine de séances de formation destinées aux nouveaux secrétaires-trésoriers ou secrétaires-trésorières

sur le volet « trésorerie », en collaboration avec des représentants de la Corporation des secrétaires municipaux du Québec (CSMQ).

Activités de représentation et de concertation

Les délégués régionaux ont représenté le ministère des Affaires municipales à plusieurs colloques, congrès et réunions d'organismes socio-économiques au plan national. Mentionnons entre autres les congrès de l'Union des municipalités du Québec, de la Corporation des secrétaires municipaux du Québec, de l'Union des municipalités régionales de comté et des municipalités locales du Québec et de la Corporation des officiers municipaux actifs du Québec. D'autre part, des événements tels que les réunions du Club des administrateurs municipaux actifs (CAMA), le congrès des informaticiens municipaux du Québec et le Symposium international sur le Nord québécois ont été couverts respectivement par les bureaux de Trois-Rivières, Montréal et Rouyn-Noranda.

De plus, les bureaux régionaux ont représenté le Ministère à des congrès et réunions au plan régional ; à titre d'exemples, mentionnons les colloques de l'UMRCQ sur les enjeux du monde municipal, les colloques de l'Office de planification et de développement du Québec sur le financement du développement régional, les colloques régionaux de la Corporation des secrétaires municipaux du Québec, les séances de travail des commissions permanentes de la Communauté urbaine de Montréal et divers événements sociopolitiques au niveau des municipalités.

Les délégués régionaux ont continué de suivre les événements concernant les sommets socio-économiques régionaux. Les bureaux régionaux de Chicoutimi, Sherbrooke et Montréal ont suivi les conférences biennales ou les réunions annuelles de concertation concernant les sommets du Saguenay—Lac-Saint-Jean—Chibougamau-Chapais, de l'Estrie, de Lanaudière et des Laurentides respectivement. Les bureaux régionaux de Rimouski et de Baie-Comeau se sont impliqués dans la préparation des sommets socio-économiques de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et de la Côte-Nord. Le délégué régional de l'Abitibi-Témiscamingue a été associé au déroulement du sommet socio-économique de cette région. Le délégué régional de Montréal a participé étroitement à la préparation, au déroulement et au suivi du sommet socio-économique de la Montérégie. C'est à titre de responsable du déroulement et membre du comité de gestion et du comité d'orientation que sa contribution s'est particulièrement concrétisée.

Sur demande de divers ministères ou organismes gouvernementaux, les délégués régionaux ont émis des avis relatifs à des projets concernant les municipalités. Ils ont été particulièrement actifs avec l'Office de planification et de développement du Québec en participant à quelque 25 réunions de conférences administratives régionales (CAR) et à une dizaine de réunions du comité d'approbation des projets (CAP). Les délégués ont aussi émis des avis à des ministères sectoriels tels que les ministères québécois des Affaires culturelles, de l'Environnement, de l'Éducation, de l'Industrie et Commerce, des Transports, les Archives nationales et le Bureau de la protection civile.

La concertation avec les représentants des municipalités a surtout pris place dans les régions de l'Estrie, de la Côte-Nord et de Montréal. Les délégués des deux premières régions ont participé aux travaux de la Table des préfets des municipalités régionales de comté alors que le délégué régional de Montréal a appuyé la Conférence des maires de banlieue et un projet de constitution d'une Table des préfets de la rive-nord.

D'autre part, la concertation en régions s'est maintenue avec les administrateurs de zones de la Corporation des secrétaires municipaux du Québec. Cette activité a permis de préciser les besoins d'information et de formation des secrétaires-trésoriers ou secrétaires-trésorières des municipalités. Dans quelques régions, la concertation s'est amorcée avec les administrateurs de la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec. Elle permettra éventuellement au Ministère de connaître les services que les bureaux régionaux pourraient rendre aux officiers et officières des villes.

Activités d'analyse et de documentation

Le Service des bureaux régionaux a collaboré à la préparation de documents d'information ou de formation de la clientèle, soit « La municipalité : un pouvoir méconnu » destiné aux nouveaux élus ou élues des municipalités régies par le Code municipal, « Une fois élu/e... » destiné aux nouveaux élus ou élues des villes et « Le guide de l'élu/e municipal », un document d'accueil destiné aux nouveaux élus ou élues.

Les bureaux régionaux ont également collaboré à l'analyse et à la documentation d'activités concernant l'instrumentation et l'information de la clientèle, le traitement des plaintes des citoyens et citoyennes et la rétroinformation.

Le personnel du bureau régional de Montréal a produit des documents informatifs pour la clientèle. Certains ont permis d'informer les municipalités de la région de Montréal alors que d'autres étaient destinés à l'ensemble des municipalités. Le bureau régional de Montréal a contribué à la production du guide sur les élections et les référendums (loi 100). Il a également produit un lexique sur les chemins municipaux, un recueil de règlements édictés par le Ministère, un modèle de recueil d'information par MRC et une analyse du relevé des demandes de renseignements téléphoniques dans les bureaux régionaux.

Activités de rétroinformation

Dans le but de mieux informer les autorités du Ministère sur les préoccupations et les sujets d'actualité du milieu municipal, le Service des bureaux régionaux a produit 42 rapports de rétroinformation hebdomadaire portant sur divers sujets et 27 rapports de rétroinformation spéciale portant sur les principaux événements de la vie municipale notamment les congrès, les sommets socio-économiques, les commissions permanentes de la CUM, le comité des sans-abri de la ville de Montréal et la révision des lettres patentes des MRC.

Les bureaux régionaux se sont chargés de la cueillette de renseignements sur les mises en candidature et sur les résultats des élections municipales à la mairie de novembre 1987 et ont produit un rapport de rétroinformation spéciale à cet effet.

Formation municipale

Dans le cadre de sa mission d'aide et de soutien aux municipalités, le Ministère s'est donné comme objectif de promouvoir la formation et le perfectionnement des élus ou élues et des fonctionnaires municipaux. À cette fin, un nouveau service a été créé en cours d'année : le Service de la formation municipale.

Ce service s'intéresse particulièrement aux élus ou élues et aux fonctionnaires municipaux, auxquels il s'agit d'offrir une formation leur permettant d'assumer leurs responsabilités avec un maximum de compétence et d'autonomie.

En vue d'assurer une meilleure harmonisation des activités amorcées dans le domaine de la formation municipale et de maximiser les ressources en cette matière, l'élaboration et la réalisation de ces différentes activités de formation se font en étroite concertation avec les représentants et représentantes des clientèles municipales, notamment l'Union des municipalités régionales de comté et des municipalités locales, l'Union des municipalités du Québec, la Corporation des secrétaires municipaux du Québec et la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec.

Élues et élus municipaux : une clientèle prioritaire

Compte tenu du rôle fondamental que jouent les élues et élus dans le fonctionnement du système municipal et considérant la complexité croissante des responsabilités qu'ils doivent assumer, l'organisation d'activités de formation à leur intention devient une priorité.

Pour une quatrième année en 1987-1988, la séance de formation intitulée « La municipalité : un pouvoir méconnu » a été offerte aux nouveaux élus ou élues des municipalités régies par le Code municipal. Cette activité a rejoint 900 maires et mairesses, conseillères ou conseillers municipaux regroupés lors d'une soixantaine de séances tenues dans différentes municipalités régionales de comté. Ces séances sont organisées conjointement par le Ministère et l'Union des municipalités régionales de comté et des municipalités locales du Québec et elles sont animées par des spécialistes en droit municipal.

Une autre séance de formation intitulée « Une fois élu/e... », qui s'adresse aux nouveaux élus/es des municipalités urbaines, a rejoint un total de 175 élus provenant de 57 municipalités dans le cadre de 11 séances de formation organisées dans les différentes régions administratives. L'Union des municipalités du Québec participe à l'organisation de ces séances de formation qui sont animées par les délégués régionaux du Ministère et par des personnes-ressources provenant de firmes spécialisées en comptabilité municipale.

Le Service a également conçu et diffusé le *Guide de l'élu/e municipal*, document publié au mois de décembre 1987 dans le cadre de la revue *Municipalité* et qui présente sommairement l'information de base qui est essentielle aux nouveaux élus dès leur entrée en fonction.

Fonctionnaires municipaux

Les fonctionnaires municipaux constituent également une clientèle privilégiée par le Ministère en matière de formation. Au cours de l'année 1987, le Service de la formation municipale a élaboré et organisé une nouvelle séance de formation s'adressant aux secrétaires-trésoriers ou secrétaires-trésorières de moins de trois ans d'expérience et portant précisément sur le volet « trésorerie ». Cette activité visait à compléter le volet « secrétariat » qui est également offert aux nouveaux secrétaires-trésoriers ou secrétaires-trésorières. En cours d'année, 160 nouveaux secrétaires-trésoriers ont participé à cette séance de formation sur la fonction « trésorerie » intitulée « Le secrétaire-trésorier : une fonction-clé de l'administration municipale », dans le cadre d'une dizaine de séances offertes dans différentes régions. Ces séances sont organisées avec la collaboration de la Corporation des secrétaires municipaux du Québec et elles sont animées par les délégués régionaux du Ministère et des secrétaires-trésoriers d'expérience.

Le Service de la formation municipale a également collaboré avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science à la révision des objectifs du programme « Gestion municipale pour secrétaires-trésoriers » dispensé par le réseau collégial en vue de mieux l'adapter aux besoins des secrétaires-trésoriers ou secrétaires-trésorières.

Par ailleurs, un comité d'orientation regroupant les représentants du Ministère, du Directeur général des élections, de la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec et de la Corporation des secré-

taires municipaux du Québec a été mis sur pied en vue de préparer un guide électoral à l'intention des présidents ou présidentes d'élection. Ce guide explique les dispositions de la nouvelle Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, entrée en vigueur le 1er janvier 1988. Il sera disponible en mai 1988 et des séances de formation s'adressant spécifiquement aux présidents ou présidentes d'élection sont prévues dans toutes les régions administratives en mai et juin 1988.

Le Service de la formation municipale a également formé un groupe de travail en vue d'élaborer une séance d'introduction à la fonction d'inspecteur municipal. Ce groupe de travail est formé de représentants de diverses associations regroupant les inspecteurs des municipalités ainsi que des ministères concernés par cette fonction municipale. Cette séance de formation sera offerte à compter du mois de janvier 1989 dans le réseau collégial. L'objectif visé est de permettre aux participants de connaître le rôle et les responsabilités de l'inspecteur municipal ainsi que les principales tâches relatives à cette fonction.

Le Service de la formation municipale a enfin collaboré à l'organisation et à la diffusion de rencontres régionales à l'intention des journalistes oeuvrant dans le milieu municipal. Ainsi, 142 journalistes ont participé à sept rencontres d'information.

Au total, 1 377 personnes oeuvrant dans le domaine municipal ont participé à 88 séances de formation tenues dans les différentes régions administratives.

Données informatisées

La Direction générale a sous sa responsabilité une équipe s'occupant de la gestion des données informatisées portant sur l'organisation politico-administrative des municipalités et organismes périmunicipaux. Les activités de cette équipe portent sur la rationalisation de la base de données ministérielle, la cueillette et la mise à jour de données, la production de listes et d'étiquettes ainsi que la satisfaction de demandes de renseignements. En 1987-1988, cette équipe a procédé à la cueillette et à la mise à jour d'environ 45 000 données. Elle a répondu à plus de 1 750 demandes de production de listes et d'étiquettes tout en répondant à 2 550 demandes de renseignements provenant principalement des ministères et organismes gouvernementaux.

Chapitre 6
Sécurité-incendie

La Direction générale de la prévention des incendies mène une double mission : d'une part, elle contribue à réduire les pertes de vies humaines et matérielles occasionnées par l'incendie. D'autre part, elle fournit l'assistance technique et matérielle aux municipalités et aux autres personnes ou organismes s'occupant de sécurité-incendie, tout en favorisant leur autonomie dans ce domaine.

Le présent chapitre expose, pour chacune de ces deux missions, la situation, les réalisations et le progrès accompli.

Réduction des pertes

Les pertes de vies humaines dues aux incendies décroît sans cesse malgré un certain plateau que l'on connaissait ces dernières années. Le nombre des décès est passé de 142 morts à 102 pour l'année 1987. Quant aux pertes matérielles, elles sont passées de 384 millions de dollars en 1986 à 255 millions en 1987. Toujours en vue de réduire ces pertes, la Direction générale de la prévention des incendies poursuit l'application de son plan de réduction des pertes autant auprès des élus et élues, des administrations municipales, des services d'incendie que de la population.

Sensibilisation des élus et directeurs généraux

Tenant compte du fait que les municipalités de moins de 5 000 habitants déplorent des pertes plus élevées que les municipalités plus populeuses, un programme de sensibilisation de ces municipalités, parrainé par l'Union des municipalités régionales de comté et des municipalités locales du Québec, a été mise en oeuvre auprès de 53 municipalités régionales de comté (MRC) en 1987-1988. Vingt-six MRC avaient déjà été rencontrées l'an passé.

Lors de la tournée de cette année, 805 élus, 414 secrétaires-trésoriers ou directeurs généraux, 247 chefs de pompiers et quelque 600 officiers et pompiers ont été visités.

Rappelons que ce programme de sensibilisation à la prévention des incendies vise à proposer aux municipalités l'adoption de différentes mesures telles la formation du personnel des services d'incendie, l'installation généralisée d'avertisseurs de fumée, la communication plus rapide du citoyen ou de la citoyenne avec le service d'incendie, l'installation d'extincteurs automatiques à eau dans les bâtiments importants, enfin, l'éducation du public et plus particulièrement des jeunes à la prévention des incendies.

Durant cette tournée, des interventions personnalisées ont été réalisées et les résultats, fort encourageants, indiquent que le nombre de municipalités qui participaient au programme de formation des pompiers est passé de 113 à 220 alors que le nombre de municipalités qui avaient adopté un règlement sur l'avertisseur de fumée est passé de 350 à 549 municipalités. Les progrès les plus importants ont été enregistrés cette année dans les municipalités de moins de 2 500 de population.

Par ailleurs, on constate que les efforts financiers des municipalités au chapitre de la sécurité-incendie qui étaient de 231 millions en 1985, sont passés à 240 millions en 1986, pour atteindre 257 millions en 1987.

De plus, 283 interventions personnalisées ont été effectuées auprès des élus des municipalités qui ont connu un incendie majeur ou un décès causé par l'incendie, afin d'insister notamment sur la nécessité d'adopter un règlement sur l'avertisseur de fumée et d'accroître le nombre de visites de prévention à domicile.

L'Association des directeurs généraux a mis sur pied un comité qui a rencontré à plusieurs reprises les représentants de la Direction afin d'élaborer, pour les municipalités de 5 000 de population et plus, une instrumentation d'autodiagnostic de l'efficacité de leur service de sécurité-incendie. L'Union des municipalités du Québec a mis sur pied un groupe de travail afin qu'une action soit entreprise auprès de ses membres pour les amener à établir un plan de réduction des pertes et de gestion de leurs risques d'incendie.

Enfin, plus de 26 visites ont été effectuées auprès des responsables de sécurité-incendie des municipalités de cette taille pour les sensibiliser à la nécessité de la préparation d'un plan de réduction des pertes, avec comme résultat, la préparation d'au moins quatre plans en 1987-1988. Un guide sur la gestion des risques et des pertes a été élaboré et est soumis à la consultation des personnes intéressées.

Mobilisation des services d'incendie

Les services d'incendie, en plus de recevoir régulièrement de l'information sur les nouveaux programmes et le développement en sécurité-incendie, ont participé à 36 rencontres régionales de sensibilisation à la nécessité de réduire leurs pertes et d'information sur la méthodologie nécessaire à la réalisation de visites de prévention.

Des rencontres avec les diverses associations ont eu lieu et on doit souligner une participation soutenue aux différents congrès. Un bulletin d'information a été distribué à l'ensemble des quelque 22 000 pompiers du Québec.

Formation du personnel des services d'incendie

Implantation du programme d'études pour les pompiers

Des accords avec le ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, le ministère de l'Éducation et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, ont entraîné la formation de 24 nouveaux instructeurs portant leur nombre à 170 répartis à travers la province.

Environ 30 % des municipalités au Québec participent à ce programme de formation des pompiers auquel le Gouvernement injecte au-delà de 1,3 million de dollars. Ainsi, 115 pompiers volontaires non-urbains, 45 pompiers volontaires urbains et 183 pompiers professionnels ont obtenu leur qualification. Cette qualification comporte non seulement la certification des études de formation professionnelle mais aussi la confirmation d'expérience minimale au feu et en service continu comme pompiers.

À la suite de la mise sur pied d'un cours par correspondance, le 31 mars, quelque 255 candidats se sont inscrites, de ce nombre, 79 ont complété la partie théorique du cours.

Développement du programme pour les officiers

Le développement du programme destiné aux officiers a donné lieu cette année à un mémoire, préparé conjointement par quatre ministères, et qui propose essentiellement le financement des activités de formation.

Les exigences professionnelles relatives à la formation des officiers ont été publiées et sont en vente chez Les Publications du Québec alors que le programme de formation a été distribué dans le milieu scolaire.

Visites préventives

Quarante rencontres ont été tenues pour habiliter les pompiers à faire des visites de prévention. Quelque 3 000 guides de visites de prévention ont été distribués, alors que Les Publications du Québec ont vendu quelque 30 000 exemplaires du formulaire de visites de prévention dans les résidences.

Installation généralisée de l'avertisseur de fumée

Quatre-vingt-cinq pour cent des décès dans les résidences sont causés par l'incendie et la présence d'un avertisseur de fumée n'est confirmée que dans 24 % de ces cas. Les efforts de la Direction générale de la prévention des incendies pour que les municipalités adoptent un règlement sur l'avertisseur de fumée ont redoublé. Le nombre de municipalités ayant un tel règlement est passé de 350 en 1986-1987 à 549, ce qui signifie que 72 % de la population se doit d'avoir un avertisseur de fumée, comparativement à près de 65 % l'an dernier. Un sondage réalisé auprès des familles québécoises indique que le pourcentage de celles ayant un avertisseur de fumée est passé de 82 % à 91 % au cours de l'année 1987.

Communication rapide avec le service d'incendie

L'entreprise Bell Canada a rencontré les élus et élues de six municipalités régionales de comté afin de leur présenter une proposition d'implantation et les coûts du service 911 sur leur territoire.

La compagnie Québec-Téléphone a déposé une proposition pour augmenter l'accessibilité aux services d'incendie. Une vidéocassette a de plus été mise à la disposition des personnes intéressées afin de leur faire connaître la performance du numéro unique 911. Des rencontres ont eu lieu avec les responsables du ministère de la Santé et des Services sociaux dans le cadre de la réorganisation des services ambulanciers au Québec.

Parallèlement, une étude a été réalisée sur les impacts des délais de transmission de l'alerte dans les bâtiments industriels et commerciaux.

Extincteurs automatiques à eau

Les réalisations les plus significatives dans ce domaine sont les suivantes :

— sensibilisation de différents organismes et associations à l'importance des extincteurs automatiques à eau : des représentants du secteur de la construction, de l'Ordre des architectes, de l'Association québécoise du bâtiment, de l'Association des maîtres-mécaniciens en tuyauterie, de l'Association des constructeurs du Québec, de l'Association des constructeurs de l'Outaouais, de la Société d'habitation du Québec, de la Société immobilière du Québec, de la Fédération de l'âge d'or, de la Fédération des aînés dynamiques et de l'Association canadienne de dystrophie musculaire ;

- reconnaissance d'un professionnel de la Direction générale de la prévention des incendies comme expert canadien en matière de construction de bâtiment et de sécurité-incendie, lequel fait donc partie du Comité associé du code national du bâtiment ;
- réalisation d'une campagne de sensibilisation auprès des propriétaires d'entreprises par la Corporation des maîtres-entrepreneurs en installations contre l'incendie, avec l'assistance technique de la Direction ;
- formation d'un groupe de travail sur les extincteurs automatiques à eau. Ce groupe prépare un guide à l'intention des autorités municipales pour leur faire connaître les extincteurs automatiques et leur permettre l'élaboration d'un projet de réglementation pour l'installation de ces systèmes dans les nouvelles constructions, et au choix dans les bâtiments en rénovation ou déjà existants. Ce comité de onze membres représentant les associations en prévention des incendies, les services d'incendie et les compagnies d'assurances devra déposer un guide en 1988 ;
- préparation de trois règlements-guides à l'intention des municipalités pour régir l'installation d'extincteurs automatiques à eau, soumis au Service juridique du Ministère ;
- conférence et démonstration de l'efficacité des extinteurs à la Conférence des maires de banlieue de la région de Montréal ;
- développement d'outils de sensibilisation, traduction et adaptation d'une vidéocassette et de dépliants expliquant le bien-fondé, le fonctionnement et l'installation des extincteurs automatiques ;
- adoption par deux municipalités d'une réglementation rendant obligatoire l'installation d'extincteurs automatiques à eau dans les nouvelles habitations, soit les villes de Westmount et de Côte-Saint-Luc.

Activités complémentaires

a) Prévention des incendies volontaires

L'incendie volontaire est à l'origine de plus de 17,4 % des incendies au Québec, occasionnant cette année la perte de 30 vies humaines et des dommages matériels de plus de 81 millions de dollars. Par ailleurs, 50 % des incendies sont d'origine indéterminée.

Entre autres mesures, un comité sur la terminologie a été mis sur pied regroupant les services policiers, les services d'incendie et les principaux intéressés, afin de rationaliser la cueillette de l'information sur l'incendie volontaire et contribuer à la réduction de ces pertes. Parallèlement, des interventions personnalisées ont été effectuées auprès de l'Association des directeurs de police et pompiers du Québec qui a retenu dans ses priorités la lutte contre l'incendie volontaire. Lors de leur prochain congrès, un groupe des meilleurs experts sensibilisera les directeurs de services policiers. La Communauté urbaine de Montréal a aussi mis sur pied un comité d'études et de préparation d'un programme de prévention de l'incendie volontaire.

La Direction générale de la prévention des incendies a assisté le milieu municipal dans la préparation d'un colloque sur l'incendie volontaire dans la région du Bas-Saint-Laurent. Une procédure a aussi été établie avec les responsables du secteur policier pour la validation par les services d'incendie des rapports d'incendie comportant la mention « indéterminée ».

En collaboration avec le Commissariat des incendies de la ville de Québec et la Fondation Conrad-LeBlanc, un projet d'intervention et de prévention juvénile des incendies a été réalisé et un rapport a été soumis.

La Direction est membre du Conseil d'administration de l'École canadienne d'enquête incendie et, à ce titre, elle a participé au parachèvement d'un programme national de formation et de qualification des enquêteurs et des préposés à la recherche des causes.

b) Prévention des incendies d'origine électrique

Les incendies attibuables à des défectuosités électriques occasionnent près de 30 % des pertes matérielles et ont un lien avec près de 25 % des pertes en vies humaines.

Les membres du comité regroupant les principaux agents en matière de sécurité-incendie dans le secteur de l'électricité se sont rencontrés à deux reprises. Une enquête systématique a été réalisée par ce comité relativement à 219 incendies survenus dans neuf municipalités de la région de Montréal. Un rapport préliminaire a été déposé établissant les causes techniques du début d'incendie et évaluant la fiabilité du reportage fait par les services d'incendie.

Éducation à la sécurité-incendie

Quatre activités majeures résument l'éducation du public et des jeunes à la sécurité-incendie.

Une collaboration avec l'Association des techniciens en prévention des incendies et avec la Société d'assurance Les Coopérants, a donné lieu à une campagne d'éducation à la prévention des incendies à la clientèle des Coopérants. Une assistance technique a été fournie par la Direction sur les contenus à être enseignés et coordonnés avec le plan d'ensemble en matière d'éducation du public.

a) Implantation d'un plan de sécurité-incendie

Ce plan vise à corriger la perception de la population à l'égard de l'incendie, laquelle réduit même

celui-ci dans certains cas à un événement spectaculaire ou à une fatalité.

Il a pour but de développer une série de mesures pour rendre les Québécois et Québécoises, tant au travail qu'à domicile, conscients des risques d'incendie et aptes à les prévenir ou à les circonscrire.

b) Semaine de prévention des incendies : nouvelle approche

Afin de valoriser les actions de prévention de certaines personnes et d'inciter les autres à se rallier à cette responsabilité si mal exercée, la semaine de prévention des incendies a surtout recherché le support et l'appui public des chefs de file du Québec, tant politique qu'économique, en matière de prévention des incendies. Plusieurs intervenants sont venus renforcer la nécessité d'un changement d'attitude de la population québécoise et promouvoir l'exécution de gestes préventifs dans tous les milieux. Les principaux participants ont été l'Union des municipalités du Québec, l'Union des municipalités régionales de comté du Québec, les villes de Montréal, de Québec et plusieurs autres municipalités, la Chambre de Commerce du Québec, le Conseil du Patronat, la Firme Dominion Textile, l'Hydro-Québec, Gaz Métropolitain, Bell Canada, la Laurentienne et les Coopérants pour n'en nommer que quelques-uns.

Des rencontres personnalisées ont été réalisées auprès de l'ensemble de ces organismes avec une documentation préparée à leur intention.

c) Campagne de prévention des incendies

La participation du Groupe Desjardins Assurances Générales à la promotion de la prévention des incendies a permis la réalisation d'une vaste campagne « Quand le fumeur s'endort,... le feu se réveille », visant à inciter les personnes qui fument à des gestes préventifs. Vingt-sept équipes de relationnistes ont été mises sur pied par l'Association des chefs de service d'incendie pour solliciter la collaboration des médias à la diffusion des messages éducatifs ; à ces équipes, se sont joints 550 services d'incendie. Une collaboration active des chefs de service d'incendie du Québec et de l'Association des chefs de police et pompiers a permis d'atteindre un tel niveau de participation.

Le ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu ainsi que la Société d'habitation du Québec ont joint leurs efforts pour assurer la diffusion de quelque 2,5 millions de feuillets aux familles québécoises. Les Caisses populaires ont distribué quelque 300 000 feuillets.

d) Éducation des jeunes

Un document didactique audiovisuel, « Feu, Feu, Joli feu », sur les comportements à adopter en cas d'incendie a été distribué auprès des jeunes de 4 à 8 ans. Un second document qui s'inscrit dans la continuité du premier, « Une étincelle de génie », a également été produit à l'intention des jeunes de 6 à 10 ans. Une quinzaine de rencontres ont eu lieu dans les principaux services d'incendie pour les inciter à encourager le visionnement de ces documents dans le milieu scolaire et à mettre sur pied des activités d'éducation des jeunes à la prévention des incendies.

Assistance technique et matérielle

La Direction générale de la prévention des incendies offre une assistance technique et matérielle aux municipalités pour qu'elles puissent prendre en charge la sécurité-incendie sur leur territoire.

En plus d'une collection de huit guides techniques et d'une série de huit règlements types en sécurité-incendie, le personnel des municipalités et des services d'incendie a aussi accès à une collection de seize manuels de protection contre l'incendie et de normes, maintenant en vente chez Les Publications du Québec.

Par ailleurs, la Direction générale a émis un premier avis à l'ensemble des services d'incendie concernant la pratique recommandée en matière d'orientation et les moyens à privilégier en matière de protection de la santé et de la sécurité au travail des pompiers.

Ces renseignements sont aussi complétés par un service personnalisé à la clientèle qui, cette année, a donné lieu à 6 950 assistances comparativement à 4 800 l'an dernier. Ces assistances se détaillent de la façon suivante : 1 321 assistances aux élus et élues, 1 247 au secteur de l'éducation du public et des jeunes, 1 128 en matière de prévention et d'autoprotection des bâtiments, enfin, 1 748 réponses à des demandes de statistiques sur les pertes et causes des incendies.

Plusieurs municipalités ont aussi fait appel à la Direction générale de la prévention des incendies pour revoir l'organisation de leur service d'incendie sur la base d'une étude dite des besoins de la municipalité, de sa structure réglementaire, de son organisation, de sa gestion du service, de ses équipements et de ses ressources. La Direction propose donc aux municipalités un ensemble de recommandations qui visent à les doter d'un système de sécurité-incendie pour l'ensemble de la population à l'intérieur de budgets comparables. Quelque 60 municipalités ont fait appel à nos services, 44 études ont été réalisées et 15 sont en attente.

Statistiques

La Direction maintient à jour une banque de données sur les circonstances et les causes des incendies, constituée à partir des 25 000 rapports provenant des

services d'incendie, du milieu des assurances, des coroners et des experts en sinistres.

Une vérification plus systématique des rapports sur les incendies occasionnant de lourdes pertes matérielles et ayant causé un décès a été complétée par la tenue de séances de formation aux services d'incendie visés.

Un rapport annuel intitulé « L'incendie au Québec en 1986 » a été publié à l'intention des autorités gouvernementales, des organismes travaillant en sécurité-incendie et des municipalités. Ce rapport contient les éléments d'information sur l'orientation à privilégier pour la préparation de mesures préventives.

Un rapport a été expédié aux municipalités de 5 000 de population sur le nombre et les caractéristiques de leurs incendies tant pour des fins de rétroinformation que de vérification de l'information. Une analyse des circonstances ayant fait des victimes de l'incendie en 1987 a fait l'objet d'un rapport de même qu'une analyse de l'incendie dans les bâtiments de ferme.

Politique en sécurité-incendie

La Direction générale de la prévention des incendies a participé aux travaux de recherche sur la politique en sécurité-incendie, élaborée conjointement avec la Direction de la recherche et des politiques.

Ministère des
Affaires municipales